



## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 octobre 2021

### Compte rendu détaillé

---

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU (à partir du point 2) – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIANT – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD par Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH par Mme J. BREDAS – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS (jusqu'au point 1) – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. D. ROUSSAUX par Mme A. MEJIAS.

#### Secrétaire de séance

M. C. LUTTMANN

---

**La séance est ouverte à 19 heures 35.**

#### **M. le Maire**

Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons pouvoir débiter nos travaux. Avant de procéder à l'appel pour vérifier le *quorum*, je voudrais vous présenter pour ceux qui ne le connaissent pas, et préciser sa présence pour ceux qui le connaissent, mais qui ne l'auraient pas encore vu dans l'après-midi, notre ami de toujours – cela fait un quart de siècle – Denis Lapointe. Il fut pendant plus de vingt ans le maire devenu historique de Salaberry-de-Valleyfield, la commune québécoise avec laquelle nous sommes jumelés depuis juin 1998. Denis, agissant comme président de l'association des anciens élus municipaux du Québec, vient de participer en France à un congrès international d'anciens élus réunis par la francophonie. Au terme de son périple de quelques jours dans la région lyonnaise, il a souhaité tout naturellement passer trois jours et être parmi nous avant de reprendre l'avion mercredi en début d'après-midi vers la belle province. Bien évidemment, je lui ai proposé d'être en notre compagnie ce soir, ce qui avait déjà été le cas par le passé quand il était encore premier magistrat de sa commune. Il a accepté cette invitation avec plaisir, c'est le moins que l'on puisse dire. Il est à mes côtés et je voulais vous le présenter, le saluer en vous remerciant de l'accueil toujours bienveillant que vous lui réservez, parce que c'est tout simplement un excellent homme.

Il y a une deuxième chose que je voulais vous dire avant de débiter nos travaux. Elle est moins agréable. Nous avons appris il y a une dizaine de jours la disparition assez brutale qui faisait suite malgré tout à quelques « pépins » de santé que nous n'avions pas connus dans le détail d'un ancien

élu de la commune qui a longtemps siégé autour de cette table. Il était conseiller municipal en charge de l'animation et de l'accompagnement du monde associatif. Il était devenu notre Monsieur Téléthon incontournable. Il nous a quittés à l'âge de 77 ans il y a une dizaine de jours. Je veux parler de notre ami Bernard Durand que beaucoup ici ont connu, que tous ont apprécié et pour lequel j'ai représenté la commune en compagnie de l'une de nos collaboratrices de nos services techniques vendredi dernier en l'église de Brunoy. Comme il s'agit d'un ancien élu de la commune, et comme nous avons malheureusement eu l'habitude de le faire, je voulais vous inviter en sa mémoire à respecter une minute de silence.

*Une minute de silence est respectée en mémoire de Monsieur Bernard Durand.*

**M. le Maire**

Je vous remercie. Nous pouvons débiter nos travaux, et tout d'abord, avant d'y procéder, passer à l'appel.

**Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.**

**M. le Maire**

S'agissant de Monsieur Roussaux, ayant entendu ce que disait Madame Méjias, je suggère au minimum de le considérer comme excusé, si l'assemblée en est d'accord, puisqu'il me semble que son intention aurait été de donner pouvoir à un membre de son groupe, de considérer qu'il a donné pouvoir dans l'esprit, donc dans la pratique, à Madame Méjias. Sommes-nous d'accord sur cette deuxième formule, ou en restons-nous à la première ? Bien sûr avec l'accord de Madame Méjias que je ne veux pas forcer à prendre le pouvoir de Daniel Roussaux. Mais c'est bien l'esprit, n'est-ce pas ? Tout le monde en serait-il d'accord ? Pas d'objection ? Il en sera donc ainsi fait mention. Monsieur Roussaux participera par l'intermédiaire de Madame Méjias à tous les votes lors de cette soirée.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**M. le Maire**

Nous avons à adopter le procès-verbal de notre réunion du 27 septembre pour lequel Monsieur Alapetite était le précédent secrétaire de séance. C'est bien le cas, j'ai le compte rendu sous les yeux. Il n'a fait l'objet jusqu'à maintenant d'aucune demande de rectification. Y aura-t-il une rectification demandée en séance ? Je vous écoute.

**M. Gilles PRILLEUX**

Veillez m'excuser. Par rapport à l'enregistrement, il y a des moments où effectivement, notre micro a été coupé, et il y a des noms d'oiseaux ou des formules un peu indélicates de la part d'élus. Quand on nous traite de polichinelle ou de Cyrano de Bergerac, cela ne me gêne pas, et d'ailleurs, il faudrait le relire. Je pense qu'il serait bien dans cette assemblée que l'on évite ce genre de choses. En tout cas, je voulais souhaiter au nom de notre groupe la bienvenue, Monsieur le Maire, puisque le Canada et Montréal sont en tout cas pour moi, dans ma famille, un pays et une ville particulièrement dans notre cœur, puisque plusieurs membres de ma famille y vivent. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Je prends note de vos observations bien que cela ne soit pas le moment ni prévu dans notre règlement de les formuler à l'occasion du compte rendu. Il n'y a pas de demande de rectification de votre part. C'est bien cela. Quant à ce que vous qualifiez de noms d'oiseau, la formule « noms d'oiseau » en elle-même mérite d'être comparée avec la formule de « polichinelle » ou une quelconque autre

formule. Nous pourrions donc gloser, mais comme je sais que vous n'avez pas de temps disponible, nous ne le ferons pas. Je dois donc considérer que je peux mettre au vote.

*S'adressant à Laure MASSE.* Est-ce une demande de rectification ? Si ce n'est pas le cas, je ne pourrai pas vous donner la parole, Madame Massé. Si c'est le cas, vous l'avez.

**Mme Laure MASSE**

Je ne sais pas ce que vous dites. J'ai envoyé une demande pour recevoir une décision prise par le Maire, la 2021/205-C, et je ne l'ai pas reçue.

**M. le Maire**

Permettez-moi de faire la remarque que j'entends ce que vous dites, mais cela n'a pas de rapport avec le compte rendu.

**Mme Laure MASSE**

C'était les décisions prises par le Maire.

**M. le Maire**

Non, je parlais de l'adoption du compte rendu. En tant que tel, ce n'est pas le cas.

**Mme Laure MASSE**

D'accord. Je reprendrai la parole après.

**M. le Maire**

Vous la demanderez.

**Mme Laure MASSE**

Je vous redemanderai de prendre la parole après.

**M. le Maire**

D'accord. Sur le compte rendu, y a-t-il des demandes de rectification ? Visiblement, ce n'est pas le cas. Je vais donc le mettre aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

**Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Maire**

L'ordre du tableau, si l'intéressé l'acceptait et si notre assemblée y consentait, voudrait que notre collègue Claude Luttmann soit aujourd'hui le script de nos débats. Il en est ainsi décidé.

**Monsieur Claude LUTTMANN est élu secrétaire de séance.**

**DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

## **M. le Maire**

Nous avons à l'ordre du jour quatre points qui sont inscrits, et qui ont fait l'objet d'une présentation, donc d'échanges pour peu que les élus le souhaitent, lors de nos commissions réunies la semaine dernière. Le premier point, si mon I-Pad consentait à fonctionner, ce qui n'est pas le cas, mais cela viendra, concerne la modification du tableau des effectifs du personnel communal que je vais vous présenter en lieu et place de notre collègue Marie-Martine Salles légèrement handicapée par une blessure ancienne au poignet, qui n'a pas pu nous rejoindre ce soir et qui est bien sûr excusée. Il s'agit de la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

## **DÉLIBÉRATION N° 1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaine : Monsieur Guy GEOFFROY**, Maire, en lieu et place de Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale, excusée.

### **Présentation :**

Considérant les mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

#### **M. le Maire**

Pour le service Développement Durable, il est nécessaire de recruter un agent chargé de mission développement durable sur le grade de technicien contractuel à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Si je ne fais pas erreur – et si je faisais erreur, Jean-Philippe Galano qui est derrière moi me le ferait savoir –, il s'agit pour nous d'anticiper le départ d'une de nos agents qui, à l'issue de son contrat actuel, n'a pas souhaité nous quitter, mais elle a un autre projet en vue. Pour permettre le passage entre notre agent actuel et le futur agent, nous procéderions à ce recrutement à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Au sein de la Direction Finances, il s'agit du renouvellement d'un contrat pour une durée de trois ans de notre responsable du service placé sur le grade de rédacteur. Nous avons souhaité changer l'assise du contrat pour pérenniser sur une durée plus longue de trois ans sa continuité de service, sachant que – c'est le cas pour tous les agents, et pour cet agent en particulier – sa présence au sein de la Direction Finances est suffisamment éloquente par son excellence pour que nous estimions indispensable de lui donner une durée supplémentaire permettant la continuité de son excellence parmi nous. Si vous le souhaitez, bien évidemment, j'ouvre le propos à qui le souhaitera.

Monsieur Prilleux.

#### **M. Gilles PRILLEUX**

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste avoir une précision. Pourquoi passe-t-on d'une situation ancienne qui était celle d'un poste d'animateur à un poste d'adjoint d'animation ? Quelle est la différence entre ces deux postes ? J'aimerais avoir quelques précisions.

### **M. le Maire**

La fonction est la même, mais le statut d'une personne et son remplacement par une autre personne qui convient peut ne pas être le même. C'est de cela qu'il s'agit. Il n'y a pas d'abaissement de la prestation. Il y a le fait que celui qui partait avait un statut. Celui qui arrive et que nous proposons de recruter, parce qu'il est de la qualité que nous attendons, n'a pas le même statut. C'est de cela qu'il s'agit, ce qui fait que quelquefois d'ailleurs, pour d'autres emplois, on peut très bien avoir quelqu'un d'un grade de seconde classe remplacé par quelqu'un du même grade et de première classe, ou inversement. Ce sont les allées et venues entre ceux qui partent et ceux qui arrivent. L'essentiel est la compétence et l'adéquation avec le poste selon les attentes que nous formulons au moment de la fiche de poste, et dont nous vérifions qu'elles vont être satisfaites au moment du recrutement.

Si je peux me permettre, je vais vous demander de parler dans le micro.

### **M. Gilles PRILLEUX**

Je vais prendre le micro, ce sera plus simple. Pour moi, ce n'est pas si simple que cela à comprendre, sachant que chaque poste a quand même des tâches. Je n'arrive pas à savoir si finalement c'est mieux pour la personne qui est embauchée ou non. J'ai l'impression qu'adjoint d'animation, c'est moins qu'animateur. Sur cette question, je n'ai pas de réponse. En revanche, j'aimerais en avoir une sur la situation réelle dans le cadre du périscolaire, dans le cadre des centres de loisirs. À l'heure actuelle, les personnes qui travaillent dans ces centres sont-elles suffisamment nombreuses ? Sachant que lors de la grève du 5 octobre, il y a eu quand même un fort mouvement au sein de la commune et un fort mécontentement s'est exprimé. Bien évidemment, c'est une grève nationale, mais au niveau local, dans notre commune, elle exprimait le résultat de fortes tensions, de stress et finalement d'un mal-vivre au sein de ces personnels. J'aimerais avoir votre opinion. Merci.

### **M. le Maire**

Vous formulez une opinion, je n'en ai pas. Je connais la réalité, ce qui est un peu différent. Je dois vous rappeler, parce que vous l'avez probablement oublié, que les taux d'encadrement dans nos dispositifs d'animation sur Combs-la-Ville sont bien plus favorables aux enfants, et par la même occasion à nos agents, que dans la moyenne des communes. En gros, nous affectons à un animateur moins d'enfants que la réglementation nous oblige à le faire, ce qui veut dire que l'encadrement, donc tous les personnels chargés d'encadrer nos enfants, est beaucoup plus abondant chez nous que dans la moyenne des communes. Contrairement à ce que vous subodorez, il n'y a pas de tension particulière ni de mal-être particulier sur notre commune. Qu'il y ait au sein du personnel un nombre plus ou moins important d'agents qui, en raison d'un engagement syndical qui serait le leur, participent de manière importante à un mouvement de grève nationale, c'est possible, c'est probable. Néanmoins, y voir, comme vous le faites d'une manière assez allègre, une manifestation contre la politique menée en termes de personnel et de taux d'encadrement sur la commune serait aller bien au-delà de l'approche même très lointaine de la réalité. Je veux pleinement vous rassurer en la matière pour peu que vous acceptiez un jour de l'être, mais c'est une autre affaire. Sur cette délibération, je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Merci. Je ne vois pas d'avis contraire ni d'abstention. Je vous remercie.

Madame Méjias avait demandé la parole.

### **Mme Anne MEJIAS**

*Intervention hors micro inaudible.*

## **M. le Maire**

J'ai dit que vous aviez deux voix. C'est bien ce que j'ai dit quand tout à l'heure : j'ai proposé à l'assemblée que vous ayez formellement le mandat de Daniel Roussaux. Si bien qu'à chaque fois que vous voterez, il votera par la même occasion. OK ?

### **Vote :**

POUR : 35

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.**

## **M. le Maire**

Le deuxième point est la demande de labellisation France Services auprès de l'État.

## **DÉLIBÉRATION N° 2 – DEMANDE DE LABELLISATION FRANCE SERVICES AUPRÈS DE L'ÉTAT**

**Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Monsieur Guy GEOFFROY, Maire, en lieu et place de Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale, excusée.**

### **Présentation :**

Considérant la nécessité de lutter contre l'exclusion numérique et de faciliter l'accès au service public des usagers en créant un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'État la labellisation France Services.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

## **M. le Maire**

Nous exprimons en direction de l'État un besoin que l'État lui-même a souhaité voir satisfait sur l'ensemble du département par la création de 23 maisons France Services, une dans chaque canton. Il se trouve que dès que le dispositif a été connu, nous avons manifesté notre volonté de pouvoir s'y inscrire dans la mesure où, de surcroît, nous sommes chef-lieu d'un des 23 cantons de notre département, le canton de Combs-la-Ville. Par ailleurs, j'ai participé à une première évaluation de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) à l'initiative de l'inspection générale concernée ce matin, en préfecture.

Pour répondre au cahier des charges – et nous répondons à ce cahier des charges – il faudra recruter *a minima* un agent. Chaque structure labellisée reçoit de l'État un financement de 30 000 € par an assurant une part la plus importante possible de la rémunération de cet agent sans que l'on puisse dire aujourd'hui quel sera le pourcentage exact, puisque ce sera en fonction de l'agent que nous serons amenés à recruter. Nous revenons là sur un des sujets évoqués précédemment. On va déterminer le profil, mais ce profil pourra correspondre pour telle personne très expérimentée à un poste d'adjoint administratif principal et pour des personnes plus jeunes, donc avec moins de recul et d'expérience, peut-être un niveau de rédacteur. L'essentiel bien sûr est d'avoir la bonne personne au bon endroit au bon moment, mais nous obtiendrons, dans le cadre de ce dispositif Maison France Services une attribution de l'État de 30 000 €.

Madame Massé, vous avez la parole.

**Mme Laure MASSE**

Merci. Tout à l'heure, j'ai voulu vous faire une demande, mais comme je ne sais plus trop à quel moment je dois le faire, je vous le redemande maintenant. J'ai fait une demande par email pour avoir la décision 2021/205-C prise par le Maire. J'ai fait la demande mardi dernier avec les questions, et j'ai renouvelé mon email aujourd'hui.

Concernant la délibération numéro 2, nous ne pouvons que nous réjouir et soutenir une délibération visant à faciliter les démarches administratives d'usagers qui sont en grande difficulté face à la dématérialisation des procédures administratives. Comme vous venez de le rappeler, notre agglomération Grand Paris Sud travaille depuis avril 2019 sur cette question sociale très importante, et en particulier sur l'illectronisme. Elle a lancé un service public d'accès à la langue et de lutte contre l'illectronisme appelé « AVEC ». AVEC a été conçu pour favoriser l'inclusion républicaine au sein de notre agglomération. Des lieux d'accueil sont en cours de création. Plusieurs ont déjà ouvert leurs portes. Le maillage du territoire de France Services est, pour sa part, en cours de réalisation et il permettra – nous ne pouvons que le souhaiter – le retour du service public au cœur des territoires par des personnes qui n'ont pas, ou qui ont difficilement, accès à l'outil numérique. Ce service est né il y a deux ans. Il y a peu de structures d'accueil France Services en Seine-et-Marne pour le moment. Le service le plus proche se situe à Épinay-sous-Sénart. Nous nous réjouissons donc de la création des 23 nouvelles structures.

L'aide dédiée de 30 000 € pour assurer le financement d'un agent ne peut être qu'un plus pour notre commune. Ce type de structure est très important, car la fracture numérique accentue la fracture sociale, mais nous pouvons constater le décalage et les incohérences de la gestion de la majorité. Lorsqu'une structure ou un projet à vocation sociale « pointe son nez » avec un financement, alors vous vous portez candidat, mais quand il s'agit de nos services publics existants qui ont un coût pour notre commune, alors vous vous évertuez à les réduire, et la liste est longue : prix de la cantine, du périscolaire, des centres de loisirs exorbitants, fermeture des centres de loisirs, volonté affichée de vendre un centre de loisirs que vous avez délaissé depuis des années, et dont vous dites sans preuve qu'il n'est pas possible de le réhabiliter alors qu'en mars 2016, vous demandiez 750 000 € au Conseil Général pour l'agrandir dans le cadre d'une délibération votée en Conseil Municipal. À cela s'ajoute le refus d'investir dans la création d'aires de jeux sécurisées. En clair, nous ne nous opposons bien évidemment pas à ce projet d'adhésion à France Services, mais nous allons inlassablement vous demander de consulter les citoyens de cette ville sur un sujet qui n'a jamais fait partie de votre programme et pour lequel vous n'avez aucune légitimité politique : celui de la vente de l'équipement public du Chêne. Nous vous appelons solennellement ce soir à ouvrir un débat et à consulter les citoyens, les associations et l'ensemble des élus à ce sujet afin de donner la parole aux citoyens de cette ville. Merci.

**M. le Maire**

Sur la première question que vous avez formulée, vous me dites que vous avez envoyé un email aujourd'hui. Il est clair qu'il va être pris en considération extrêmement rapidement et que vous allez obtenir tout naturellement le document que vous avez demandé. Il est tout sauf secret. Vous vous apercevrez que comme tous les documents que vous demandez et que vous obtenez, il ne détient absolument aucun ingrédient type TNT, bombe à fragmentation ou quoi que ce soit d'autre. Vous aurez les éléments. Bien évidemment, vous les analyserez, et vous conclurez que c'est bien comme cela.

Sur votre intervention relative à cette délibération, j'ai cru qu'il n'y aurait pas de « mais », mais il y en a eu un. La première partie m'encourage éventuellement un jour à vous demander de rapporter une

de nos délibérations, puisque vous avez finalement fait une nouvelle présentation de la délibération. Nous avons même cru à certains moments que vous étiez à l'origine de la politique menée par Grand Paris Sud pour la lutte contre l'illectronisme. Je ne tarderai pas à demander au président Michel Bisson pourquoi il n'a pas eu plus tôt et plus systématiquement la bonne idée de vous avoir à ses côtés comme inspirateur (ou inspiratrice), parce que décidément, à vous entendre, sans vous, rien ne se fait, et si quelque chose se fait, c'est grâce à vous. Je fais un peu le résumé, mais je ne voudrais pas être mauvaise langue.

**M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

Monsieur Prilleux, vous n'avez pas la parole ! Je continue mon propos et vous noterez, Monsieur Prilleux, que je m'abstiens systématiquement d'intervenir pendant vos interventions, alors que je pourrais être tenté de le faire...

**Mme Laure MASSE**

*Intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

... et beaucoup de mes collègues ici autour de la table sont d'une patience de sioux, parce qu'ils pourraient, eux également, prétendre avoir des cris d'orfraie comme ceux que vous ne cessez de manifester ici dans cette assemblée, mais peu importe.

*S'adressant à Laure MASSE.* Après votre « mais », vous avez présenté à nouveau un catalogue de ce que vous estimez être des vérités avérées et qui ne sont que vos propos répétés. Vous pensez qu'après les avoir répétés mille fois, ils commenceront à prendre un accent de vérité, alors que bien évidemment, cela n'en aura jamais. Quant à la légitimité qui est celle du maire et de son équipe majoritaire, permettez-moi de vous dire que par nature démocratique évidente, elle est légèrement supérieure à la vôtre, parce que les électeurs, au moment où ils avaient à se prononcer, ont clairement dit les choses. Votre volonté permanente de prétendre représenter les citoyens de la commune majoritairement, alors que vous n'êtes, ce qui est déjà beaucoup, qu'élus minoritaires de la commune, n'a aucun sens. Vous avez tenu votre discours. Je n'ai aucune envie de rentrer dans ce discours dans la mesure où ce serait vous faire crédit de sa crédibilité. Comme ce n'est pas mon intention, je ne le ferai pas.

Madame Méjias à la parole.

*S'adressant à Gilles PRILLEUX.* Non, monsieur, vous avez eu la parole. Madame Massé a eu la parole. Je donne la parole à Madame Méjias, et je mettrai au vote.

**Mme Anne MEJIAS**

D'abord, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, je ne peux pas m'empêcher ce soir d'éprouver un malaise par rapport à la façon dont se déroule cette séance. Vous allez peut-être me trouver en dehors de l'ordre du jour de cette séance, mais il s'est quand même passé quelque chose de grave à Combs-la-Ville, quelque chose qui nous a – j'en suis certaine – tous émus, et peut-être tous choqués. Une enseignante a été victime d'une agression au lycée Jacques Prévert. Ce n'était pas banal. Nous en avons tous pris connaissance. Je voudrais que nous puissions tous – je pense que c'est le cas – dire que grâce au personnel du lycée Jacques Prévert, cette situation a été particulièrement bien gérée, me semble-t-il. Nous voulons tous faire des efforts pour que cela ne se reproduise plus. Je voudrais quand même qu'au cours des séances de Conseil Municipal, on puisse,

quand malheureusement ce genre d'événement arrive, en prendre acte et dire tous ensemble que nous sommes heureux d'avoir vu la justice intervenir rapidement, et souhaiter à cette enseignante, ainsi qu'à toute l'équipe éducative, que cela n'arrive plus, qu'ils repartent d'un bon pied et que ce lycée retrouve la sérénité qu'il n'aurait jamais dû quitter. Je voulais que nous en parlions, parce que je suis un peu étonnée que l'on commence à délibérer. Je sais que nous n'avons que quatre délibérations ce soir, mais il me semblait important de le dire.

Sur la délibération qui nous retient, je voudrais poser une question et faire une remarque. Je voudrais savoir si à ce stade, le service de France Services tel qu'il est envisagé permettra aussi de se rendre au domicile de particuliers qui sont effectivement éloignés des formes numériques de gestion de toutes les démarches administratives. Le prévoyez-vous, ou est-il trop tôt pour le prévoir ? Si cela marche bien et si les besoins se montrent importants, envisagez-vous d'étoffer le dispositif ? Je voudrais faire une remarque. Je trouve que dans notre ville, il manque un département qui rendrait énormément de services aux personnes. Je veux parler d'une Maison de la Justice et du Droit (MJD). Il y en a une à Savigny-le-Temple. Il est très difficile d'obtenir des rendez-vous, parce que c'est un peu saturé. En matière de droit du travail, d'ailleurs, il y a un déficit chronique d'accès à des informations. Quant au projet d'instaurer une Maison de la Justice et du Droit, ou éventuellement d'ouvrir des locaux aux syndicats qui pourraient tenir des permanences, par exemple en droit social, est-ce une piste ou une réflexion que la majorité actuelle mène ?

### **M. le Maire**

Merci. Sur votre premier propos, je n'ai rien à ajouter, puisqu'à la fois l'esprit et pratiquement la lettre de ce que vous avez dit correspond quasi exactement à tout ce que j'ai dit à tous les interlocuteurs de tout rang et de tout ressort géographique, y compris au niveau national, depuis cet événement totalement inqualifiable, injustifiable, et pour lequel – vous avez eu raison de le rappeler – la justice de notre pays, tant au niveau des poursuites par le Parquet que des juges du siège, a su montrer sa totale cohérence et sa totale solidarité avec cette enseignante, dont vous savez combien je le porte dans mon cœur pour toutes les raisons que vous êtes une de celles ici autour de la table ne pouvait ignorer. Nous le savons bien, vous et moi.

En ce qui concerne la Maison France Services, il n'est pas prévu que les intervenants de ce dispositif se rendent, quelle que pourrait en être *a priori* la raison, au domicile des particuliers. Il est clair que c'est un point d'entrée. À partir du moment où ce point d'entrée conduit à ce qu'une intervention d'un service public, qu'il soit communal, départemental (je pense aux services sociaux du département), ou d'État (je pense à la justice, à tous les services des administrations représentées), à partir du moment où ce contact conduirait à ce que, à partir du point d'entrée France Services, une action soit menée et qu'elle ait besoin, ce qui est le cas dans énormément d'activités et d'actions menées par nos services sociaux par exemple, d'un contact individuel qui se produirait au domicile, cela se produirait. Néanmoins, en tant que tel, il n'est pas prévu que les agents et les personnes représentants les neuf partenaires appelés à tenir des permanences aient vocation à se rendre au domicile. Cela peut être un point d'entrée qui pourrait éventuellement y conduire, mais c'est autre chose.

En ce qui concerne la Maison de la Justice et du Droit, vous savez que ces maisons sont créées par le ministère de la Justice. Le Parquet général de la Cour d'appel crée les Maisons de la Justice et du Droit. Historiquement, lorsque les élus de l'ancienne agglomération de Sénart ont réfléchi avec l'État, et en particulier avec le ministère de la Justice, pour créer un vrai point d'accès au droit, donc obtenir la création d'une MJD, le choix fait à l'époque, la commune ayant manifesté une capacité à héberger l'équipement dans des locaux lui appartenant, a été la création de la Maison de la Justice et du Droit de Sénart à Savigny-le-Temple. D'ailleurs, elle fonctionne bien, et encore récemment, puisque je fais partie du comité de pilotage de cette maison, j'ai eu, en compagnie du président Michel Bisson à avoir une réunion de travail pour faire le bilan extrêmement satisfaisant de cette

Maison de la Justice et du Droit. Ce n'est pas prévu, à ma connaissance, mais je pense que si nous en prenions l'initiative, nous aurions comme réponse que dans le ressort de notre tribunal, il y a Pontault-Combault et Savigny-le-Temple, et qu'il n'est pas envisageable par le ministère de la Justice de créer d'autres structures de type MJD. En effet, le fonctionnement actuel de ces deux MJD proches de notre territoire convient parfaitement. En revanche, je voudrais vous faire remarquer que lorsque vous évoquez les syndicats, vous êtes en dehors du cadre d'une MJD. Les syndicats ne sont pas des éléments structurants d'une Maison de la Justice et du Droit.

**Mme Anne MEJIAS**

Tout à fait.

**M. le Maire**

Vous le confirmez, et c'est bien que publiquement, nous montrions notre accord sur cette réalité, parce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait confusion. Quant à la question de la participation des syndicats par une présence sur le terrain à la vie démocratique de notre pays, je ne suis absolument saisi de rien. Néanmoins, si j'étais saisi de quelque chose, je ferais partager par notre assemblée l'hypothèse d'une réponse à apporter à une saisine sur une capacité que nous aurions. Laquelle ? Je ne sais pas, mais que nous pourrions avoir de faciliter l'accès de nos concitoyens aux organismes représentatifs que sont les syndicats. La porte est ouverte, mais nous ne sommes saisis d'aucune demande particulière. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal AUTORISE la demande de labellisation France Services auprès de l'État.**

**M. le Maire**

Nous pouvons passer au point numéro 3 que nous présente Claude Luttmann. C'est la modification du linéaire de voirie pour 2021.

### **DÉLIBÉRATION N° 3 – MODIFICATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE POUR 2021**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Claude LUTTMANN**, conseiller municipal délégué aux travaux, aux actions de proximité et à la médiation de voisinage.

**Présentation :**

Considérant la nécessité de recenser la longueur de voirie classée dans le domaine public communal en vue du calcul de la dotation globale de fonctionnement, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le linéaire de voirie pour 2021.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Prilleux.

## **M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Juste pour revenir sur la légitimité, vous êtes légitime en tant que Maire, puisque vous avez été élu, mais la légitimité repose sur un projet, sur votre programme. Ce n'est pas le cas pour le centre de loisirs ou pour le champ de foire. En ce qui concerne cette délibération et cette modification du linéaire qui est liée à l'agrandissement de la rue du Multien, si nous replaçons cet agrandissement de la voirie à la charge de la commune dans son contexte, nous pouvons dire que cet agrandissement est la résultante de la vente de 1,5 ha du parc central, de la construction d'immeubles par des bailleurs sociaux et par des promoteurs immobiliers. Dans tous les cas, la question qui se pose légitimement est de savoir si les promoteurs n'auraient pas dû prendre à leur charge le coût de l'agrandissement de la voirie.

Cette question de l'agrandissement de la surface du linéaire est aussi liée au coût et ce qui a été déboursé par la commune. Vous avez dit en Conseil Municipal, suite à une question que nous avons posée sur cette rue, qu'elle était propriété de la Ville, une rue qui n'existait pas quant à son prolongement et dont nous aurions conservé la parcelle ou que nous aurions eu en rétrocession. Dans les deux cas de figure, cela interroge. Il semblerait que nous ayons dépensé de l'argent public pour réaliser un prolongement de rue alors que cela aurait dû incomber à ceux qui aménagent. Il y a effectivement une taxe d'équipement, mais une partie est perçue par le Département. Je ne prendrai que l'exemple de la rue Sermonoise que vous connaissez fort bien. L'aménageur a payé la création de l'impasse au 9 de cette rue, il a procédé à la mise en place de trottoirs et de la voirie en enrobé. Aujourd'hui, la Ville refuse les rétrocessions de la plupart des impasses. Comment expliquer de telles différences ? D'un côté, la Ville paie la réalisation de cette rue alors que des investisseurs ont les moyens de le faire, et de l'autre, des entreprises ou des personnes privées doivent payer le prolongement, la création et l'entretien d'impasses dans la Ville qui ne veut pas de rétrocession. Chaque acheteur a dû payer une taxe d'équipement après la construction de leur maison.

Nous voyons dans tout cela un problème de fond, et cela alors même que nos finances ont besoin d'argent pour assurer un investissement conséquent dans nos équipements publics, aussi bien dans les écoles, les aires de jeux, les centres de loisirs. Effectivement, si vous avez l'impression que le disque est rayé, il le sera autant qu'il le faut, parce que nous tenons à ce centre de loisirs. Le manque de contrainte et d'exigence vis-à-vis des promoteurs immobiliers pour participer aux frais d'aménagement induits par leurs projets a conduit à des aberrations dans notre commune, et cela depuis plus de dix ans. C'est le cas pour les réseaux d'eaux pluviales et les eaux usées. Ainsi, nos réseaux sont tous sous-dimensionnés, vieillissants, et la multiplication des chantiers de construction pose et posera encore demain davantage de problèmes. Partout s'implantent des stations de relevage pour les nouvelles constructions dans ces nouvelles voiries, et ce n'est pas nouveau, puisque dans la rue du Chêne, l'ensemble immobilier construit il y a plusieurs années a été obligé de mettre des pompes de relevage. Ce mode se généralise un peu partout, il est très coûteux pour les copropriétaires qui doivent supporter cette lourde charge. Ainsi, nous constatons votre gestion et le manque d'exigence que vous avez envers les promoteurs immobiliers.

Nous ne pouvons pas, dans le cadre de cette délibération, voter contre, car elle aboutirait à ce que, dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), nous pénalisions les administrés une deuxième fois, une fois en ne contraignant pas les promoteurs à payer et une deuxième fois en ne percevant pas cette augmentation de la dotation. Je vous remercie.

## **M. le Maire**

Petite erreur de votre part, mais, alors que vous prétendez toujours tout connaître, il vous arrive de manquer de quelques informations qui vous permettraient de mieux connaître. Les promoteurs ont participé financièrement à la rénovation de la rue du Multien. Vous pensez bien que nous y avons veillé. Ce n'est pas votre attaque systématique contre notre gestion qui serait, par définition, favorable aux promoteurs contre l'intérêt communal qui y changera quoi que ce soit. Vous avez

décidé d'axes de dialogue et de contribution à la vie communale qui sont tous, par définition, négatifs et qui partent d'une idée très simple, à savoir qu'avant vous, il n'y avait rien, et sans vous, rien de bien ne se fera. Parlons légitimité. Vous êtes élus légitimes, puisque désignés par le suffrage universel, mais vous étiez le numéro 3 sur une liste, dont la tête de liste a voté toutes les délibérations, dont vous contestez aujourd'hui la portée, notamment la portée essentielle qui, pour reprendre votre propos, va dans le sens qui devrait vous convenir. En effet, c'est grâce aux promoteurs que nous avons pu, en leur cédant les parcelles qui ont permis la construction de tous ces logements, à la satisfaction des habitants qui nous ont rejoints, comme il vous est arrivé un jour de rejoindre la commune en devenant habitant. C'est cette contribution de plus de 5 M€ qui nous a justement permis de construire le centre aquatique, dont vous n'arrêtez pas de dénoncer l'existence, à un coût de zéro pour la commune. Je le rappelle...

**M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro.*

**M. le Maire**

Non ! Ne m'interrompez pas ! Je ne vous ai pas interrompu. Monsieur Prilleux, ne m'interrompez pas, je ne vous interromps pas ! Je m'efforce, parce que c'est ma nature d'être correct, mais ne laissez pas apparaître la vôtre. De grâce ! Restez correct ! Restez correct, et évitez, parce qu'il faut l'éviter, de considérer que vous avez droit d'intervenir quand vous le voulez, de la manière que vous estimez être la manière ordinaire d'intervenir, et au mépris de règles de bon comportement réciproque au sein de notre assemblée. C'est tout. C'est tout !

**M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro.*

**M. le Maire**

Acceptez qu'un débat ait des règles ! Vous, vous n'acceptez qu'une seule règle, celle de vos propos qui sont des propos frappés du sceau de la vérité, parce que vous les prononcez. Acceptez d'entendre d'autres choses. Acceptez d'entendre le conseil de ne pas passer votre temps à asséner vos vérités à votre manière alors que vous êtes un élu parmi d'autres. Vous avez votre légitimité qui est celle d'un conseiller municipal tout à fait estimable comme tous les conseillers municipaux ici réunis, mais pas plus que cela. Ce n'est pas la voix qui porte fort et l'interruption, dont vous voulez sans cesse faire preuve pour montrer votre agacement, votre énervement ou pour – pourquoi pas ? – prendre le dessus, ce qui est dérisoire et ridicule, qui fera changer le cours des choses. Vous avez parlé de la participation des promoteurs. Elle a été au-delà de ce que vous pouvez penser. Quant à l'exemple de la rue Sermonoise, permettez-moi de vous dire que je n'ai pas attendu que vous existiez pour faire en sorte, et vous ne pouvez pas l'ignorer, qu'il n'y ait pas à cet endroit un projet de construction de 50 logements par Bouygues Immobilier, contre lesquels je me suis élevés avec toute la force qui est la mienne et qui a permis la réalisation de cette opération entièrement sur domaine privé, contrairement à ce que vous évoquez pour la rue du Multien, dont justement, le prolongement a été réalisé entièrement sur domaine public.

Vous faites de grands gestes pour dire que ce n'est pas vrai alors que c'est vrai. Je n'insiste pas, parce que cela n'a aucun sens. Quant aux rétrocessions qui ne se feraient plus ou qui se feraient dans des conditions que vous décrivez comme étant bien évidemment opaques ou non transparentes, cela aussi, c'est de l'invention pure et simple. Nous avons des règles de rétrocession d'espaces privés dans le domaine public, qui sont claires. Lorsqu'il doit y avoir dialogue, ce qui est toujours le cas, avec les propriétaires des parcelles privées qui doivent être rétrocédées, c'est toujours en appliquant les mêmes dispositions qui sont applicables à chaque espèce de situation en tenant compte de la spécificité desdites situations. Là aussi, votre argumentation relève de l'affirmation gratuite, qui se veut asséner sous forme de vérité, mais vous prononcez tellement de fausses vérités qu'il va bien

falloir un jour que vous acceptiez l'idée qu'un dialogue, ce n'est pas systématiquement inventer des choses pour les imposer au débat public, mais que cela demande un peu d'humilité dans la connaissance des éléments qui fondent l'échange positif dans l'intérêt commun qui devrait de temps en temps nous réunir. Toutefois, les réunions de commissions sont, pour partie, chargées de préparer les travaux du Conseil et permettent justement les échanges. Ce que vous évoquez, bien sûr, puisque c'est public, c'est enregistré et c'est regardé par quelques-uns de nos concitoyens, les propos que vous tenez aujourd'hui, ni vous ni personne ne les tenez, lors des réunions de commissions, parce que cela ne présente aucun intérêt pour vous de les tenir alors que les réunions de commissions sont faites justement pour cela. Je vais mettre aux voix...

Je vais mettre aux voix après avoir donné la parole à Madame Méjias.

**M. Gilles PRILLEUX**

*Début de l'intervention hors micro.* Le champ de foire que vous voulez installer au parc central, cela veut dire en réalité en vous écoutant que ce ne sont que des mensonges ! Écoutez, les citoyens l'entendront ! C'est tout !

**M. le Maire**

Madame Méjias, vous avez la parole.

**Mme Anne MEJIAS**

Je crois, Monsieur le Maire, que l'on pourrait peut-être tenter d'avoir une discussion, que vous rencontriez les groupes d'opposition. Je vous invite à faire une réunion pour parler effectivement de cette question qui concerne Le Chêne. Je crois d'ailleurs qu'il était prévu initialement que l'on se rencontre. Ce serait assez intéressant.

Concernant la délibération, vous nous dites qu'il y a des règles de rétrocession. Pouvez-vous nous dire comment avoir accès à ces règles ?

Ensuite, j'ai une question toute simple. Dans le quartier où j'habite, il y a eu la construction de nouveaux bâtiments avec une allée dénommée allée René Gripoix. Cette allée n'a pas fait l'objet d'une rétrocession à la commune. Vous vous êtes opposé à cette rétrocession. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

**M. le Maire**

Je vais vous répondre bien que le sujet déborde largement du cadre de notre ordre du jour, mais il n'y a aucune raison que je ne vous réponde pas. Habitat 77, qui est le constructeur, savait pertinemment dès l'origine du projet que la partie extérieure au domaine public et à l'accès direct au domaine public ne pourrait pas être rétrocédée pour la simple et bonne raison que des clôtures ont été mises en place à la demande, côté rue Sommeville, de la copropriété. Vous n'ignorez pas que sur les quelque 160 logements auxquels vous faites allusion, il y a une partie, la plus grande, construite dans le cadre de l'opération Brandons au profit d'Habitat 77, et l'autre partie côté rue Sommeville à l'entrée a fait l'objet, entre les propriétaires et le promoteur, d'une vente afin de construire des logements en accession à la propriété. C'est donc pour des raisons d'accès à la partie privative, et notamment au sous-sol, qu'il avait été indiqué dès le début que la commune ne pouvait pas accepter en rétrocession une partie de voirie qui, par définition, serait dans un domaine, dont la nature serait d'être privatif, même s'il s'agit de bâtiments du parc social. Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est favorable ? Avis contraire ? Je n'en vois pas. Abstention ? Non plus.

**Vote :**

POUR : 35

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal MODIFIE le linéaire de voirie pour 2021.**

### **M. le Maire**

Nous pouvons passer non pas à la quatrième délibération, mais au quatrième sujet, puisque la délibération consiste en la prise d'acte de la présentation de ce rapport. Il s'agit du rapport d'activités du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour l'année 2020, rapport présenté par Jérémie Ranque.

### **DÉLIBÉRATION N° 4 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIVOM DE LA VALLÉE DE L'YERRES ET DES SENARTS**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Jérémie RANQUE**, conseiller municipal délégué au développement et à la promotion des actions citoyennes en faveur du cadre de vie et de la propreté urbaine.

### **Présentation :**

Considérant la présentation du rapport d'activités du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour l'année 2020, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

### **M. le Maire**

Merci. Comme l'indiquait Jérémie Ranque dans son rapport, l'intégralité des informations, ceci n'étant que la substantifique moelle, figure dans les très nombreuses pages très explicites du document auquel – j'en suis persuadé – vous n'avez pas manqué déjà de faire référence en allant sur le site comme cela vous a été indiqué tout à l'heure. Je n'ai pas d'élément complémentaire à ajouter dans l'immédiat par rapport à ce qui a été dit, mais éventuellement, dans l'échange, nous pourrions être amenés à donner quelques informations complémentaires.

Madame Massé.

### **Mme Laure MASSE**

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais vous parler de ce que vous avez dit tout à l'heure. Comment pouvez-vous dire que nous inventons des choses ? Alors que nous faisons des dossiers, que nous faisons des recherches. Samedi, nous avons réuni une centaine de personnes.

Un journaliste était présent. Il a parlé d'une petite centaine de personnes. En tout cas, le résultat est que plusieurs habitants de Combs-la-Ville souffrent de la suppression de ce centre de loisirs. J'ai plusieurs amis qui ont des enfants en primaire. Ils sont obligés de les laisser seuls le mercredi chez eux...

### **Un intervenant (hors micro)**

Ah ! Les pauvres !

### **Mme Laure MASSE**

« Ah ! Les pauvres ! » Les plaignez-vous ? Qui a dit « Ah ! Les pauvres ! » ? Ce n'est pas vraiment sympa pour les parents qui laissent leurs enfants chez eux le mercredi, parce qu'ils ne peuvent pas se rendre à pied... *Fin de l'intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

Votre micro, madame, s'il vous plaît !

**Mme Laure MASSE**

Oui, mais quelqu'un l'a éteint ! Je voulais vous faire part de ceci.

Concernant les poubelles, j'ai une question. Qui s'occupe de l'emplacement des containers ? On parlait de la rue du Multien. Une chose me choque. Les grands containers sont du côté des habitations. Vous avez la rue du Multien, vous avez en face la police municipale, et de l'autre côté, il y a les habitations. Au niveau des habitations, il y a les colonnes enterrées. Je peux vous dire que l'été, « ça pue ». Les gens ne peuvent pas se servir de leur balcon. Il aurait juste fallu mettre les poubelles de l'autre côté de la rue, plus loin des habitations. Je regarde Monsieur Ranque, mais je peux vous regarder aussi, parce que je ne sais pas trop. Je parle au nom des personnes qui habitent ce bâtiment. Elles ne peuvent pas se servir de leur balcon en été, parce que c'est une infection. En plus de cela, c'est vrai qu'il y a des incivilités. J'avoue, certaines personnes ne mettent pas toujours dans les containers, parce que quand c'est plein... Nous sommes d'accord, mais même, cela sent très fort ! Il suffirait de déplacer les containers du côté de la police municipale. Déjà, je pense que cela irait mieux. Merci.

**M. le Maire**

Merci. Je ne ferai pas de commentaire sur la première partie de votre propos. Je pense qu'ont déjà été suffisamment régulièrement, et de la manière que je ne commente pas, évoqués les sujets sur lesquels vous souhaitez accrocher notre attention. J'en viens à ce que vous avez appelé « les poubelles ». Ce sont des containers remis à chaque particulier, mais j'ai cru comprendre que vous parliez des colonnes enterrées. Ce n'était pas très clair. Maintenant, cela l'est. Merci de l'avoir précisé. Les colonnes enterrées doivent être installées sur la parcelle, dont est propriétaire des logements la copropriété ou le bailleur social, tout dépend du statut des logements. C'est la raison pour laquelle s'agissant de la localisation de ces colonnes enterrées, à l'instar d'ailleurs de ce que serait la localisation de l'espace pour ranger les bacs s'il n'y avait pas de colonne enterrée, il faut que soit prévu dans le permis de construire un espace suffisamment grand pour que les bacs puissent être rangés après avoir été collectés et puissent être à la disposition des habitants. Tout ceci fait donc l'objet d'un travail collectif entre la commune au moment où elle instruit le permis de construire, le pétitionnaire (celui qui présente le permis de construire) et le SIVOM qui, comme tous les intervenants dans les dossiers de permis de construire, doit formuler un avis sur la localisation proposée dans le permis de construire pour les colonnes dites « enterrées ». Il faut tenir compte en particulier de la capacité du véhicule à collecter, donc à relever ces colonnes.

Tout ceci obéit à des règles que nos spécialistes du SIVOM connaissent bien mieux que nous, et nous leur faisons bien sûr confiance dans l'échange tripartite entre le pétitionnaire, le SIVOM et la commune sur le sujet. J'ajoute que d'autres partenaires, et notamment la Direction départementale des Territoires (DDT) examinent également les permis de construire. Je vous rappelle qu'ils sont délivrés par le maire au nom de l'État. Quand je signe ou quand notre adjoint en charge de l'urbanisme signe un permis de construire, c'est toujours au nom de l'État, tout cela pour vous montrer qu'il y a bien un quatrième interlocuteur qui est l'État.

Je vous rejoins sur le constat que vous avez fait concernant quelques incivilités qui quelquefois conduisent, qu'il s'agisse de containers ou de colonnes enterrées, à ce qu'à certains moments, cela soit assez insupportable. Ce sujet est récurrent partout, à ma connaissance, au SIVOM comme ailleurs où il y a des colonnes enterrées. Elles sont le fait d'habitants qui, avant d'arriver dans un secteur où il y avait ces colonnes enterrées, ne pratiquaient pas les colonnes enterrées, et ils n'ont peut-être pas la culture. C'est un travail de longue haleine, et nous avons eu d'autres secteurs

dans la commune. J'ai quelques exemples dans d'autres communes du SIVOM où il a fallu un certain temps pour que tout le monde se mette d'accord, pour que les choses soient redites, pour que l'entretien soit fait le plus possible après le relevage des colonnes, de même sur l'entretien des abords, le rythme de collectes également. J'ai toujours fait savoir à nos services au SIVOM que si l'on considérait que l'on relevait les colonnes au même rythme que l'on collecte les bacs en porte à porte, cela n'avait pas grand sens. L'avantage des colonnes est que lorsqu'elles sont pleines, on les collecte, et cela peut être plus souvent que le rythme en parallèle de collectes des bacs. En revanche, si elles ne sont pas pleines, ce n'est pas la peine de les collecter au même rythme que les bacs. On peut avoir un jour ou deux de temps supplémentaires qui sont observés.

Tout cela est un travail de mise en place, puis de dialogue. La plupart du temps, même dans tous les cas que je connais, on parvient à ce que tout ceci se régule et trouve sa place au mieux des intérêts des uns et des autres. Ceci dit, il y a encore beaucoup d'effort à faire par chacun d'entre nous pour le bon tri de nos déchets, et là, je parle autant des colonnes que des bacs. Je suis passé encore tout à l'heure devant des bacs jaunes, donc des bacs destinés aux emballages, devant la Coupole, en constatant que le couvercle était relevé, parce qu'il y avait à l'intérieur du bac un énorme carton, dont la personne qui en était destinataire n'avait pas pris les trente secondes nécessaires pour le plier de telle manière qu'il n'occupe pas tant de place dans le bac et qu'elle puisse réduire le volume utilisé dans le bac, et par la même occasion, le nombre de bacs mis sur la voie publique, avec toutes les conséquences que vous mesurez sur le temps passé à collecter plus de bacs qu'il n'est nécessaire, etc. Ce sont des choses très concrètes sur lesquelles, bien sûr, nous avons un regard permanent avec toutes les équipes du SIVOM. Votre question est : qui décide ? C'est une décision coordonnée entre le propriétaire, qui peut être le bailleur ou la copropriété, la commune qui, bien évidemment, débute l'instruction en parallèle avec l'État, et le SIVOM qui est le mieux placé pour indiquer, en fonction de la desserte, quel positionnement de ces colonnes enterrées il faut demander sur la parcelle du propriétaire.

D'une manière générale, il faut savoir que joue aussi, non pas sur les colonnes enterrées, mais sur la collecte à proprement parlé, la question toujours très sensible des sens de circulation, de l'éventuelle modification du sens de circulation ou de restriction de circulation, ou de mise dans des rues à sens unique ou à double sens de la circulation avec des stationnements alternés pour réduire la vitesse. Tout ceci a toujours un impact sur la collecte, surtout lorsqu'elle est faite par des véhicules que l'on appelle des bennes « à chargement latéral », où par définition, le robot qui va chercher les bacs ne peut pas se comporter d'une manière aussi fine dans la prise en charge du bac que le ripeur qui est à l'arrière du camion pour les bennes à chargement ordinaire. Toutes ces questions sont suivies de manière très fine, très précise, avec, quand vous êtes sur le nombre de bacs rappelé tout à l'heure, des difficultés résiduelles que l'on réussit à traiter progressivement, et qui se renouvellent aussi régulièrement qu'il y a des évolutions dans le tissu urbain de chacune des communes.

Monsieur Prilleux.

### **M. Gilles PRILLEUX**

S'agissant des colonnes enterrées, il me semble qu'il y a des solutions techniques avec des sondes. Dans les colonnes enterrées, il existe des systèmes de sondes qui permettent de déterminer si les colonnes sont pleines ou non et si finalement, l'organisme chargé de collecter les déchets est en mesure d'intervenir à ce moment-là et doit intervenir lorsque les sondes donnent une alerte.

La deuxième question qui se pose par rapport à cette problématique des colonnes enterrées concerne le nombre de rotations (combien de fois dans l'année, dans le mois, par semaine) en fonction du nombre d'habitants pour ces colonnes enterrées. C'est surtout la question aussi du contrat que l'on a avec le SIVOM. En tant que commune, il y a la question du nettoyage des cuves. Les containers des particuliers doivent être nettoyés par eux-mêmes. Les cuves des colonnes enterrées ne peuvent pas

l'être. Ce n'est pas le gardien de l'immeuble qui peut le faire. Ces jus qui sont à l'intérieur de ces cuves, qui dégoulinent à l'intérieur de l'emplacement où il y a les colonnes enterrées posent un véritable problème. C'est là-dessus que l'on pourrait travailler. Je me trompe peut-être, et lorsque je ne sais pas, je n'affirme pas, mais il me semble que ces cuves sont nettoyées une seule fois par an. En tout cas, même si c'est deux fois par an, nous voyons bien qu'il y a une nécessité d'augmenter le nombre d'interventions et de nettoyages, notamment dans les périodes estivales où c'est particulièrement chaud. Ce sont bien ces jus qui sentent extrêmement mauvais, car ils restent, ils se décomposent et ils entraînent des émanations de gaz.

Sur cette question précise, je pense que l'on pourrait très bien améliorer la situation pour les habitants de cette ville, comme de d'autres qui dépendent du SIVOM. Je vous remercie.

### **M. le Maire**

Permettez-moi de reprendre un de vos propos, parce que cela fait partie également des erreurs que commentent certains habitants en toute bonne foi, et nous ne pouvons pas nous permettre en tant qu'élus de commenter les mêmes erreurs, ou du moins de les renouveler. Quand on les commet, on les rectifie, on ne les renouvelle pas. Nous n'avons pas de contrat avec le SIVOM. Le SIVOM est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), un syndicat mixte. Pourquoi un syndicat mixte ? Parce qu'il n'est plus, comme à l'origine, un syndicat à vocation multiple, SIVOM signifiant Syndicat intercommunal à vocation multiple. C'est pour cela que partout en France, vous avez des SIVOM quand il y a vocation multiple, et vous avez parfois des SIVU lorsqu'il y a une vocation unique, c'est-à-dire lorsqu'il y a une seule compétence.

Je fais ce rappel pour vous dire que notre EPCI/syndicat mixte est mixte, parce qu'il n'est plus un syndicat de communes, mais un syndicat d'Établissement public de Coopération intercommunale, puisque vous savez que la compétence déchets, du fait de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), a été transférée des communes aux EPCI, communautés de communes ou communautés d'agglomération. C'est d'ailleurs pour cela que Jérémie Ranque rappelait tout à l'heure que nous sommes sur quinze communes, mais les adhérents du syndicat mixte sont les communautés de communes et d'agglomération, dont font partie toutes ou partie des communes du ressort géographique du SIVOM.

Si je prends l'exemple de la Seine-et-Marne, trois communes de la Seine-et-Marne sur les quinze communes du SIVOM sont membres du SIVOM, et sur ces trois communes, l'une d'entre elles (Brie-Comte-Robert) l'est au titre, et représentée par la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie au titre de Brie-Comte-Robert, et Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel sont représentées par délégation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart au sein du comité syndical du SIVOM. Je le rappelle, parce que la compétence était aux communes hier, et elle est aujourd'hui à l'agglomération ou à la communauté de communes. Elle a été transférée, en ce qui concerne Grand Paris Sud, comme c'était déjà le cas auparavant avec nos communes au moment de Sénart, avant que la compétence ne bascule vers les intercommunalités. La compétence a donc été entièrement transférée.

Le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts agit au nom de l'ensemble de ses composantes. Il agit donc en notre nom. Aucun contrat ne nous lie au SIVOM. Contrairement à ce que certaines personnes pensent encore de manière erronée, mais quand on leur explique, elles comprennent très bien, le « S » de SIVOM ne signifie pas « société », mais « syndicat ». Il n'y a donc pas de contrat. Le SIVOM agit pour notre compte. C'est d'ailleurs pour cela que nous y sommes représentés par Jérémie (M. Ranque) et votre serviteur au sein du comité syndical qui comprend trente membres, soit deux au titre de chaque commune. Ceci étant dit, bien sûr qu'il y a des sondes. On n'a pas attendu l'échange aujourd'hui pour avoir une pratique sur les matériels que nous mettons en service, et fort

heureusement. J'ai moi-même évoqué les rotations. Les jus dont vous parlez sont partout un vrai problème de citoyenneté. Il y a les colonnes pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Quand c'est en remplacement des bacs de collecte, il y a des colonnes pour les emballages, et il peut y avoir également sur place des colonnes pour le verre. Quelquefois, mais très rarement, là où il n'y a pas eu de colonne pour le verre, il y a des bacs blancs dans certaines constructions collectives.

On doit toujours mettre nos ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets fermentescibles, dans des sacs. On ne doit pas les mettre tels quels à l'intérieur du bac. S'ils se retrouvent tels quels à l'intérieur du bac, c'est que les précautions n'ont pas été prises par les habitants, et c'est justement là-dessus qu'il faut parler, sensibiliser, former, « éduquer ». Je mets bien sûr des guillemets, car je ne voudrais pas apparaître infantilisant envers nos concitoyens qui ne maîtrisent pas complètement l'usage qui doit être le leur des moyens mis à leur disposition. C'est vrai que dans tout le travail que nous faisons pour faire progresser site par site le comportement des uns et des autres, donc la satisfaction qui en découle, on travaille beaucoup sur ces questions. Quant à l'entretien, vous avez eu la prudence – et vous avez bien fait – de dire que vous ne maîtrisiez pas totalement le sujet, et c'est le cas, puisque l'entretien était effectué deux fois par an jusqu'à une période récente. Il y a un bon mois de cela, nous avons pris la décision au sein de nos instances du SIVOM la décision de multiplier par deux le rythme de l'entretien. Il y aura donc quatre entretiens par an de toutes ces colonnes enterrées sur l'ensemble du territoire de notre syndicat. Voilà ce que je pensais pouvoir vous apporter comme élément utile à votre information.

Madame Méjias, puis je passerai au vote.

### **Mme Anne MEJIAS**

Monsieur le Président du SIVOM, Monsieur le Maire, Monsieur le Délégué, j'ai lu très attentivement ce rapport, et je dois vous dire que je suis particulièrement déçue. J'ai lu plusieurs rapports de plusieurs syndicats intercommunaux qui s'occupent aussi de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Je vais donc vous faire un certain nombre de remarques, et j'espère qu'elles aideront à l'amélioration des prochains rapports. En tout état de cause, j'espère aussi que l'information donnée aux élus et celle qui sera donnée à nos concitoyens et nos concitoyennes seront améliorées, parce que lorsque l'on parle de traitement de déchets, on parle évidemment d'installation classée, on parle de choses sérieuses, on parle de risques de pollutions qui ne sont pas négligeables. Je rappelle qu'à la fin des années 90, début des années 2000, je me souviens que Roger Pelloux et mon frère Antonio Méjias De Haro avaient fait remarquer que les boues d'épandage produites par le SIVOM contenaient des métaux lourds qui avaient induit une pollution importante des eaux. Une pollution aux métaux lourds n'est jamais anodine, elle a des conséquences sur la santé.

Effectivement, nous parlons de choses sérieuses. Or à la lecture du rapport produit par le SIVOM, qui d'ailleurs est assez peu renseigné, concernant justement la fabrication de compost, on s'aperçoit que fort heureusement, il y a des normes. La question du traitement des déchets s'est améliorée et des normes s'appliquent au compost. Il existe deux normes. Or dans le rapport, il n'y en a qu'une qui est citée, à savoir la norme NFU 44-051. On ne parle pas de la norme NFU 44-095, celle qui concerne les métaux lourds. On cite la norme dans le rapport, mais on ne donne aucun résultat d'analyse. J'ai passé plusieurs weekends sur le site du SIVOM. Une information utile pour les concitoyens est d'avoir les résultats d'analyse. Il y a des obligations d'analyses régulières bien évidemment. Je ne doute pas que ce soit fait, je ne peux pas imaginer que ce ne soit pas fait. Je ne doute donc pas que ce soit fait, mais je constate que ces informations ne sont pas données au public. Je pense qu'il faut les donner. De la même façon, puisque l'on chauffe et que l'on fait fermenter des matières, concernant le compost, il est évidemment utile de connaître les températures de chauffage. Ce serait bien si c'était indiqué dans le rapport.

Ensuite, la société Urbasys réalise le compostage, mais aussi la méthanisation, procédé chimique complexe. Il serait aussi utile de savoir et de nous indiquer si, à l'occasion de ce procédé, il y a des fumées, si ce sont des fumées nocives, là encore parce qu'un SIVOM qui traite des déchets est une installation classée pour la protection de l'environnement. Il serait donc utile de nous dire les mesures prises concernant ces fumées et de nous donner les résultats. Une information transparente et qui permet d'avoir de la confiance dans le traitement des déchets permet à tout le monde et à tous les habitants d'avoir accès à ces données. Or le rapport ne permet absolument pas d'avoir accès à ces informations. Par exemple, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC qui, lui, donne ces informations. La plupart des centres donnent ces informations. J'ai donc été très affectée de voir que le rapport ne contenait pas ces analyses, qu'il ne nous donnait pas non plus d'indication. Vous savez qu'il faut procéder régulièrement à une analyse de la pollution des sols, puisque le traitement des déchets peut induire des pollutions de sol. Or nous n'avons pas accès à ces informations, même en allant sur le site du SIVOM. Une information très déqualifiée est donc donnée. Il n'y a aucune raison qu'elle soit de ce niveau-là.

Ensuite, j'ai d'autres questions complémentaires.

### **M. le Maire**

Je vous demanderai de les formuler rapidement, puisque vous en êtes déjà à 3 minutes 48. Je vous donne donc une petite minute pour le faire si vous l'acceptez. Merci.

### **Mme Anne MEJIAS**

Je crois que je ne l'accepterai pas, Monsieur le Maire, et je vais vous dire pourquoi. D'une part, la jurisprudence doit permettre des échanges. J'ai peu parlé ce soir, vous avez beaucoup parlé. Je vous signale qu'à ce niveau, en termes d'échange, l'équilibre est absolument rompu. Je vous demande donc de me laisser terminer.

### **M. le Maire**

Merci de le faire aussi brièvement que possible.

### **Mme Anne MEJIAS**

Je le ferai aussi brièvement que je pourrai, mais je tiens tout de même à faire quelques remarques. Si cela pose un problème, vous savez que je suis femme à entreprendre des guerres judiciaires sans aucun problème.

J'aimerais avoir des précisions, puisque dans la délibération, on nous indique : « *Par ailleurs, la commune a transféré au SIVOM la compétence "nettoyage des voies et des espaces publics" comprise dans la section "propreté urbaine" »*. J'aimerais que l'on clarifie les choses. Si je me réfère au rapport et à sa page 70 qui nous indique, concernant les activités de la propreté urbaine, ce que la ville de Combs-la-Ville a pris en termes de prestation auprès du SIVOM, je vois que nous n'avons pris que le balayage. Nous ne prenons donc pas le lavage. Nous ne prenons pas non plus les visibles ni les corbeilles, ni le désherbage, ni le salage. Nous ne prenons pas non plus le ramassage des feuilles ni le nettoyage des cours d'école. Pouvez-vous nous préciser exactement comment se fait le partage ? Qui intervient ? J'ai le sentiment qu'une partie du nettoyage est réalisée par les équipes municipales pour un coût que je vous remercie de nous indiquer, et que pour partie, le SIVOM réalise des tâches de nettoyage. J'ai cru comprendre que cette prestation coûtait à la Ville, ce qui ne me semble pas problématique, 150 143 €. J'ai cru comprendre que cela correspondait au nettoyage. Dites-moi si j'ai mal compris le document, parce que je peux m'être trompée. J'aimerais avoir des précisions.

Je me permets d'ailleurs de vous faire remarquer que dans le document, en page 74, très curieusement, alors que vous nous avez parlé des communautés d'agglomération qui prenaient

service dans le SIVOM, on ne voit pas Grand Paris Sud. On est donc absent. Je pense qu'il y a une erreur en page 74. Je me permets aussi de faire remarquer enfin qu'en page 84, on continue de nous parler du comité d'hygiène et de sécurité. Or cette instance a été malheureusement supprimée, mais je ne sais plus si c'est par la loi Travail ou par les ordonnances Macron. Je constate ainsi que ce rapport n'est pas vraiment actualisé. Je pense que de nombreuses confusions sont induites par ce rapport à cause d'un manque de précisions. J'espère avoir des renseignements précis concernant la compétence de nettoyage, puisque si je lis la présentation de Monsieur Ranque, il est indiqué : « *par ailleurs, la commune a transféré au SIVOM la compétence "nettoyage des voies et des espaces publics"* ». Du coup, je ne comprends pas trop comment se fait le partage.

Enfin, pour terminer, j'ai posé une question orale sur le sujet. Nous pourrions peut-être y revenir. Le choix fait par le SIVOM est la voie de la méthanisation. Là, je crois qu'il faut une totale humilité, parce qu'effectivement, ce sont des questions très complexes. Je voudrais savoir si nous avons choisi de faire du gaz méthane et s'il est bien utilisé pour le transport en commun. En effet, cela m'apparaît assez différent d'autres choix faits, notamment des choix de production d'énergie. Je voudrais donc avoir confirmation que le SIVOM réalise de la méthanisation pour produire du gaz utilisé pour les transports en commun et qu'il n'a pas choisi de produire de l'énergie qui pourrait être utilisée pour d'autres fonctions. Merci.

**M. le Maire**

Merci à vous. Pour la bonne information de notre Conseil, vous avez pu vous exprimer pendant 8 minutes 30. Je ne vous ai pas interrompue.

**Mme Anne MEJIAS**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Cela devrait servir d'exemple à certains membres de notre assemblée. Je vais répondre très précisément à l'ensemble des questions que vous avez posées. Je terminerai bien sûr par celles que vous avez posées en dernier, et la réponse que j'apporterai vaudra réponse à la question que vous aviez prévu de poser à l'issue de notre séance, puisque bien évidemment, vous évoquez le sujet, et j'y répondrai intégralement. Cela vaudra donc réponse à cette question, nous ne ferons pas redondance, et tout le monde le comprendra.

Vous avez parlé des boues d'épandage. Parlons des choses telles qu'elles correspondent à leur statut. Les boues d'épandage sortent des stations de traitement des eaux usées. Ce sont des déchets, et comme tout déchet, avant d'être épandues, elles doivent faire l'objet d'une autorisation de l'État. Le compost produit par notre installation de tri, méthanisation, compostage est un produit normé, vous l'avez dit, et la seule norme qui s'applique au compost issu des ordures ménagères est la norme NFU 44-051. C'est la seule. Il n'y a pas deux normes, mais une seule. Il n'y en a pas d'autres. La référence que vous avez faite à une autre norme ne s'applique pas au compost fourni par notre installation. Je tenais à le rappeler. Dans l'entreprise Urbasys qui fait, comme la loi l'y oblige, tous les contrôles réguliers qui s'y appliquent, c'est totalement respecté. D'ailleurs des études faites au niveau national sur un certain nombre d'installations, dont la nôtre, ont attesté que l'installation de méthanisation de Varennes-Jarcy était parmi les plus performantes au regard du respect de la norme. D'ailleurs, dans le cadre d'une structure associative créée à l'initiative de professionnels et de collectivités, dont la représentation en est assurée par l'association Metheor qui promeut la méthanisation sur les déchets des ménages, cela a conduit cette association à générer la marque TERROM qui est la norme NFU 44-051, plus 10 % d'exigence. Au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, nous sommes en train d'obtenir cette labellisation TERROM, ce qui atteste que nous sommes 10 % au-dessus en termes de qualité des exigences de la norme NFU 44-051.

Je peux vous assurer – ce qui, j'en suis certain, vous rassurera – du suivi, bien évidemment et obligatoirement, qui est fait de la qualité de notre compost. Le compost de jadis était fait à partir d'un mélange de nos OMR et qui conduisait à un produit d'une qualité médiocre que malgré tout, les agriculteurs souhaitaient nous acheter, parce que le retour à la terre de la matière organique est toujours un bienfait. Les agriculteurs, déjà à l'époque, malgré le fait que la qualité du compost était très médiocre, nous le prenaient. Que dire d'aujourd'hui où des agriculteurs, dans un rayon qui ne dépasse pas 15 km autour de l'usine, sont extrêmement demandeurs de ce compost de qualité qu'ils achètent ? S'ils l'achètent, c'est que c'est un produit qu'ils veulent absolument obtenir, parce qu'il leur permet d'amender leurs sols sans faire recours à des intrants chimiques. Ce compost issu de notre installation est vraiment connu pour sa grande qualité et le suivi de cette qualité. Si jamais, ce qui peut se produire exceptionnellement, il y avait un jour le constat qu'un compost sortant de nos installations ne correspondait pas à la norme, il serait immédiatement envoyé en enfouissement technique, ce que l'on appelait jadis les décharges. Fort heureusement, ce n'est pas le cas.

Vous avez parlé des fumées. Il n'y en a pas sur l'unité de méthanisation. J'invite ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le faire à venir au contact du SIVOM, à participer en particulier aux journées portes ouvertes qui sont toujours extrêmement fréquentées, à faire la visite, à interroger nos agents et les représentants de notre exploitant Urbasys qui fournissent toutes les réponses très précises à toutes les questions qui sont posées. Vous avez indiqué quelque chose qui est erroné et que je vous invite à ne plus retenir comme tel, parce que c'est erroné. Vous avez dit : « *on chauffe* ». Non, rien ne chauffe. J'en profite au passage pour vous dire qu'avant de rentrer en digestion, la matière organique a déjà le statut de compost à la norme NFU 44-051. Il faut voir sur la chaîne de tri – si vous avez eu l'occasion, vous l'avez vérifié – la granulométrie de ce qui rentre dans nos digesteurs. Elle est absolument exceptionnellement fine. La chaîne de tri étant extrêmement performante et le devenant de plus en plus, on n'y trouve plus aucun élément polluant et qui, au titre de la norme, viendrait handicaper justement l'utilisation ensuite de notre compost par le monde agricole. Ce qui rentre en digestion est la matière organique, et tout ce dispositif fait digestion avec le principe de rotation de la matière avec l'injection de biogaz récupéré d'ailleurs de la production par l'installation.

Les grands digesteurs fonctionnent exactement de la même façon qu'un estomac humain : on digère à température de 37 à 38 °C, et la température monte toute seule du fait de l'action exercée par l'installation. Il n'y a donc pas de fumée. Il n'y a pas de chauffage, et la fermentation se fait toute seule, grâce au processus Valorga. Il existe trois ou quatre processus de méthanisation qui ont cours dans les 15 à 17 installations de ce type qui existent en France. Pour la nôtre, c'est le procédé Valorga qui ne crée aucune fumée et qui permet le processus de méthanisation, mais j'y viendrai pour répondre à votre dernière question.

Vous parlez du rapport. C'est très subjectif. Il ne vous a pas donné satisfaction, je le regrette. Ce document de 107 pages comporte de nombreuses informations. Si vous avez le souhait, en toute objectivité, ce qui bien évidemment est de votre fait, de venir au contact du syndicat, de ces professionnels et de nos exploitants pour obtenir des réponses encore plus précises à vos questions, puisqu'il est légitime que vous les posiez et il est naturel que les réponses vous soient données, vous êtes bienvenue. Ces 107 pages fournissent quand même un nombre d'informations très intéressantes. Certains éléments qui figurent dans notre rapport d'activité ne figurent pas dans d'autres, et inversement. C'est toujours pareil. On sait très bien que lorsqu'on le veut, on trouve l'herbe beaucoup plus verte ailleurs que chez nous, mais tout cela, c'est du débat, c'est pour s'écharper un peu, mais cela n'a aucune importance. La commission de suivi, que l'on appelait jadis la CLIS (Commission Locale d'Information et de Suivi) existe bel et bien. Elle accueille d'ailleurs en son sein des associations représentatives du monde de l'environnement. Les réunions, qui sont coprésidées par votre serviteur et par le représentant de l'État, donnent toujours l'occasion d'une présentation par l'exploitant de l'ensemble des dispositions qu'il prend pour améliorer sans cesse la performance et

l'optimisation en termes environnementaux de l'installation, et les comptes rendus qui sont présentés sont toujours frappés du sceau de la satisfaction générale, ce que je tiens à rappeler.

J'en profite pour vous rappeler que lorsque, en juin 1998, au moment où le constat a été fait que l'usine de compostage de Varennes-Jarcy était arrivée en bout de course et qu'il fallait faire un choix pour l'après, nous avons fait ce choix de modifier notre dispositif en créant l'unité de tri, méthanisation et compostage. J'en viens donc par ce biais à la question que vous avez posée sur le choix. Nous avons fait ce choix, parce qu'il était dans la continuité de l'histoire du syndicat né en 1960 et qui s'était donné comme objectif, à partir des déchets fermentescibles produits par les habitants, de favoriser le retour à la terre de la matière organique, considérant que mettre de la matière organique en décharge, puisqu'à l'époque, c'était des décharges, n'avait aucun sens. D'ailleurs, depuis, vous aurez certainement constaté que dans la quasi-totalité des décharges où l'on enfouissait des déchets fermentescibles, ont été créés des dispositifs visant à aller chercher au cœur de la décharge le biométhane qui, n'ayant pas été extrait par le processus mis en place par l'installation industrielle, se trouvait bel et bien dans la terre. On allait donc chercher d'abord le méthane pour s'en servir et avoir une source d'énergie renouvelée par ce biais.

Nous avons donc voulu donner suite à cette stratégie initialement mise en place par les élus en 1960, qui était celle du retour à la terre du maximum possible de la matière organique. Nous avons voulu justement être parmi les premiers. Il y a eu Amiens une dizaine d'années avant nous, mais nous avons été tout de suite les seconds après l'installation d'Amiens, à considérer que le retour à la terre, oui, mais la production d'énergie du fait de la matière fermentescible était, comme l'a dit plus tard Chantal Jouanno lorsqu'elle était ministre, une voie de progrès qu'il fallait absolument explorer. C'est la raison pour laquelle à l'époque, nous avons passé un contrat avec le Conseil Régional et sa majorité issue des élections régionales de 1998. Je me souviens, j'étais Premier vice-président du Syndicat à l'époque, aux côtés du président Laurent Bêteille, maire de Brunoy. Nous avons travaillé de manière précise, documentée, responsable avec le vice-président du Conseil Régional en charge de l'environnement, qui était à l'époque Alain Rist, élu écologique de très grande qualité, très responsable. J'ai conservé pour lui, au-delà des quelques déboires qu'il a eus par ailleurs, mais qui n'étaient pas du même registre, une vraie estime intellectuelle et politique, parce qu'il était un visionnaire. Nous avons bâti avec lui ce qui à l'époque a été précurseur et qui était ce que l'on appelait un contrat « terre vive » entre la Région et notre syndicat pour justement mettre en place notre usine de méthanisation et de compostage. Nous avons bien sûr fait une enquête publique.

Vous avez rappelé – c'est élémentaire de le faire, mais c'est une évidence – qu'il s'agit d'une installation classée bien évidemment. L'enquête publique qui a eu lieu, si vous voulez encore vous y référer, est éloquente. Il y a eu très peu d'observations sur le registre d'enquête publique au moment où nous avons lancé ce programme « terre vive » qui a conduit à la création de l'unité dont je vous parle en réponse à vos questions. Les seules remarques qu'il y a eu, et qui provenaient d'ailleurs du monde associatif, étaient positives. Tout le monde disait : « *vous allez améliorer la qualité du compost* », « *il n'y aura plus d'odeurs* » puisque l'usine construite est en dépression. Ceux qui sont à Combs-la-Ville depuis assez longtemps et qui ont connu l'ancienne installation se souviendront que lorsque les vents venaient du nord, on avait les odeurs du SIVOM, et quand les vents venaient du sud, on avait les odeurs de la sucrerie de Lieusaint. La sucrerie a été fermée et l'usine du SIVOM, depuis qu'elle a été construite en dépression, ne produit plus d'odeurs ni d'émanations. Il n'y a plus de sacs en plastique qui traînent dans les champs alentour. Le compost qui était fait au préalable était intéressant, mais il était totalement médiocre par rapport à ce que nous produisons aujourd'hui qui est de très grande qualité.

Comme Madame Méjias a eu le bon goût de parler de ceux qui se sont intéressés à ce sujet, je me souviens avoir convié – et le président Bêteille m'en avait bien évidemment donné l'autorisation – un élu de la commune, en l'occurrence notre ami Roger Pelloux qui était venu avec moi visiter l'usine

de méthanisation des déchets ménagers de Fribourg en Suisse. Il était revenu de cette visite totalement enchanté de ce qu'il avait vu, de la performance de l'usine et de ce à quoi allait servir cette installation. Il était extrêmement satisfait que nous nous lancions ici, au SIVOM, et au profit de notre commune en particulier, dans ce type de projet qui a fini par voir le jour et qui nous permet aujourd'hui – j'en viens à la deuxième partie de votre question – d'être source de production d'énergie.

Vous parlez aujourd'hui, et je comprends que vous le faites dans les termes que vous avez exprimés, parce qu'aujourd'hui, si nous créons l'installation, nous aurions le choix entre faire de la cogénération, c'est-à-dire utiliser le gaz produit par les méthaniseurs pour faire de l'électricité, injecter cette production de méthane dans les canalisations de GRDF ou transformer ce méthane en bio GNV (gaz naturel pour véhicules), donc en combustible renouvelable et frappé du sceau de la qualité écologique. À l'époque, il n'y avait aucun choix possible. L'injection dans les canalisations est acceptée de façon extrêmement récente. En 2003-2004, lorsque nous avons eu à négocier – à l'époque, c'était encore le statut qu'avait EDF – avec EDF, il n'y avait pas de possibilité avec GDF de mettre dans les canalisations le biogaz produit par notre installation, parce que ce n'était pas prévu par la réglementation. La bataille conduisant à ce que ce soit possible était en cours. Elle a été ensuite gagnée avec toutes les précautions qu'il fallait prendre pour avoir une bonne qualité du gaz, après sa transformation. En effet, il devait être transformé pour pouvoir être injecté et utilisé par chacun d'entre nous qui utilisions éventuellement le gaz de ville et qui aurions pu utiliser à ce moment-là, pour partie, le biométhane produit par l'installation. Ce n'était donc pas possible.

De la même manière, il n'y avait pas non plus de possibilité de transformation en biocarburant. La seule possibilité était d'obtenir, en produisant de l'électricité, les prix de rachat proposés par l'État à cette époque extrêmement avantageux. Pour être clair, lorsque l'on vous achetait l'électricité que vous produisiez, le prix de rachat était deux à trois fois plus cher que vous n'achetiez la même quantité d'électricité pour faire fonctionner vos installations. Je vous rappelle qu'à l'époque, lorsque vous aviez des capteurs solaires sur votre toit, vous n'aviez pas le droit d'autoconsommer l'énergie que vous produisiez, parce que légalement, ce n'était pas possible. C'était le prix de rachat avantageux pour permettre justement de développer, au profit des particuliers, et notamment pour le complément de retraite pour les plus déshérités de nos concitoyens – beaucoup ont tenté cela et l'ont un peu regretté –, mais nous n'avions pas le choix. C'est en 2027, à la fin de notre contrat nous ayant autorisé le prix de rachat avantageux par l'État, que nous aurons le choix, puisqu'il n'y aura plus de prix de rachat, ni pour le gaz, ni pour l'électricité. Ce sera le prix du marché. À ce moment-là, nous aurons à nous préparer à faire un choix.

Nous n'allons pas attendre 2027. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, s'agissant du renouvellement du contrat avec notre exploitant, et il se trouve que la délégation de service public a été à nouveau remportée par le même exploitant, nous avons fixé la durée jusqu'en 2027 à notre exploitant. Justement, nous voulons, à l'issue de ce contrat, avoir les mains libres pour, soit continuer la cogénération, si elle apparaît la plus avantageuse au niveau des recettes, soit passer par l'injection, et pour cela, il faudra faire des travaux pour la transformation de notre biogaz en gaz pouvant être injecté, et il faudra également faire les travaux de raccordement aux canalisations GRDF, ou, si nous produisons assez de biogaz pour que l'opération puisse avoir une rentabilité, avoir sur place une unité de transformation du biogaz en biocarburant. Tout cela est dans notre réflexion d'aujourd'hui. C'est ouvert, mais au moment où le choix de ce processus de traitement de nos déchets s'est offert à nous, il n'y avait pas le choix sur ce que nous faisons de notre biogaz. Nous n'avons eu le choix que de la cogénération.

Au fil des années, au fur et à mesure que notre installation est devenue de plus en plus performante, au fur et à mesure où la chaîne de tri en particulier a permis de libérer pratiquement 98 % de la matière organique qui rentrait dans la chaîne de tri aux fins d'être ensuite méthanisée, c'est à partir de

ce moment-là que nous avons vu l'augmentation considérable de notre production et de la recette correspondante. Comme vous le voyez, les choix qui ont été faits sont tirés de l'histoire et de la volonté politique très anciennement tournée vers le retour à la terre de la matière organique. Le choix de la méthanisation a été précurseur. Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a un programme complet, appelé CAP Métha sur le département, de méthanisation et soutenu par la Région, par l'ensemble des pouvoirs publics, par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), c'est-à-dire soutenu par toutes les instances qui travaillent avec nous à la création d'énergie renouvelable en proximité et conforme à toutes les aspirations en termes de développement durable. Je le dis aujourd'hui, mais je n'ai pas toutes les clés, puisque nous sommes en 2021, et de l'eau va encore couler sous les ponts d'ici 2026-2027 où nous aurons non seulement à formuler des choix, mais à les rendre possibles et maîtrisables.

J'aspirerais à ce que notre biogaz soit injecté dans les canalisations, parce qu'il concourrait, pour ce qu'il représente, à diminuer notre besoin d'importation de gaz venant de l'étranger et mieux, mais je crains que le volume produit ne le permette pas. Je pense que si nous pouvions avoir une station de création à partir de notre biogaz, de biogaz carburant, ce serait la meilleure des solutions. C'est mon option, c'est mon opinion, mais je suis très humble. À l'heure actuelle, je suis incapable de dire si nous serons en situation de choisir l'un plutôt que l'autre, ou si nous devons ou ne devons pas garder la filière cogénération que nous appliquons aujourd'hui. En tout cas, je le dis et cela vaut réponse à la question que vous aviez prévu de poser en fin de séance. Notre usine de Varennes-Jarcy est parfaite sur tous les aspects sécurité, salubrité et respect des normes environnementales. Elle est même largement au-delà de toutes les exigences auxquelles nous avons tout naturellement à nous soumettre, parce que ces exigences sont évidemment conformes à l'intérêt général.

Vous avez posé une question concernant la propreté urbaine. Qui fait le choix ? C'est avec le SIVOM. Nous avons des prestations que nous pensions ne pas pouvoir effectuer aussi bien que nous le devions avec notre dimension, c'est-à-dire à la taille communale, alors que le SIVOM pouvait le faire, notamment avec des enjeux de plus grande capacité qui, pour un certain nombre de voies très fréquentées de la commune, méritaient donc des installations un peu plus conséquentes. Nous avons donc défini de manière fine avec le SIVOM et son service Propreté urbaine ce qui resterait de responsabilité communale. C'est d'ailleurs pour cela que vous voyez encore des petites balayeuses qui font notamment les cours d'école. Je crois me souvenir que nous avons même acheté récemment une nouvelle petite balayeuse pour un certain nombre de travaux que nous avons gardé en régie. Cela nous a permis d'ailleurs – nous y étions très sensibles et je pense que vous le serez avec nous – de conserver les agents correspondants dans nos services.

Si nous avons transféré l'intégralité de ce que nous faisons en y ajoutant ce que nous ne faisons pas suffisamment bien et que seul le SIVOM pouvait faire, nous aurions été obligés de muter nos agents au SIVOM qui était dans l'obligation de les accueillir. Après avoir dialogué avec nos agents, nous avons souhaité maintenir en régie un certain nombre d'activités, et nous nous sommes mis au niveau par nos équipements des obligations que nous conservons. C'est comme cela que les choses se font. Il faut savoir que la section propreté urbaine est une section facultative. En revanche, toutes les collectivités concernées doivent être adhérentes à la section ordures ménagères ; par contre, l'adhésion, qui se fait par les communes la compétence étant restée communale et n'ayant pas été transférée aux intercommunalités, relève du choix de la commune, et ce dans un dialogue sur ce que l'on prend, ce que l'on ne prend pas, ce que l'on garde, ce que l'on ne garde pas. C'est ce que nous avons fait. Pour l'instant, je crois pouvoir dire, l'évaluation étant permanente entre nos services et la direction du service propreté urbaine au SIVOM, que le partage que nous en avons fait permet plutôt l'amélioration globale du dispositif que l'inverse. Je crois avoir traité l'ensemble des sujets que vous avez évoqués.

Pour conclure, vraiment j'insiste, parce que vous avez raison, ces sujets sont extrêmement sérieux. Notre syndicat est connu d'abord puisqu'il est le seul en Île-de-France à méthaniser la fraction fermentescible des déchets ménagers. Il est également connu pour l'excellence de son travail, pour l'excellence de ses résultats. Je dois vous dire que lorsque j'ai invité Arnaud Leroy, l'actuel président de l'ADEME que je connais bien, puisque nous étions parlementaires ensemble – nous n'étions pas dans le même groupe, mais nous réfléchissions ensemble, parce que nous sommes tous les deux des gens intelligents et nous voulons aller dans le sens de l'intérêt général – à venir au SIVOM dans le cadre de sa présidence de l'ADEME pour mieux connaître ce que nous faisons et pour mieux se tenir prêt avec ses services à accompagner le process de méthanisation et de compostage qui est le nôtre, il est sorti extrêmement satisfait de sa visite et de notre réunion de travail. Il était également extrêmement heureux d'avoir mieux compris, donc mieux découvert ce que nous faisons et le caractère extrêmement porteur de ce que nous faisons.

J'ajoute, pour ceux qui en auraient la mémoire, que lors des débats sur la loi de transition écologique pour la croissance verte, j'avais eu, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, un échange de pratiquement une heure d'horloge avec Madame Royal, la ministre en charge de ce dossier. Elle avait reconnu elle-même à l'issue de notre échange que je l'avais convaincue, grâce à des éléments qu'elle ne connaissait pas et que j'avais portés à sa connaissance, de la très grande nécessité de laisser prospérer les dispositifs comme le nôtre à partir du moment où il présentait toutes les garanties, ce qui est le cas, de respect global de toutes les considérations relatives au respect de l'environnement.

Monsieur Prilleux, je vais vous donner la parole une minute. J'espère que vous veillerez à respecter ce temps de parole. Je passerai ensuite au vote.

#### **M. Gilles PRILLEUX**

Je serai beaucoup plus concis que vous, parce que là, je crois que vous êtes resté 27 minutes, et vous nous avez tous perdus. Pédagogiquement, ce n'était pas terrible. La seule chose que nous avons pu comprendre et que nous avons pu garder à l'esprit, ce sont finalement quelques phrases sur la question notamment de l'avenir du biogaz dans cette ville. Vous nous avez perdus. Vous nous citez des noms de gens. J'avoue franchement qu'en tant qu'ancien pédagogue, ce n'était pas bon. En revanche, vous me donnez une minute, alors que j'avais aussi des questions. J'ai pitié pour les spectateurs dans cette salle et pour les collègues conseillers municipaux, mais je voudrais quand même vous poser une question. À la page 66 de ce rapport, on trouve les comparatifs entre les coûts du SIVOM et les coûts nationaux. On peut constater que le coût global est beaucoup plus important, puisqu'il est de 110 € pour le SIVOM, contre 90 € au niveau national. J'aimerais donc avoir une explication à ce sujet. Je vous remercie. Avec un peu de concision, merci.

#### **M. le Maire**

Je ne m'arrêterai pas à vos propos extrêmement discourtois.

#### **M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro inaudible.*

#### **M. le Maire**

Monsieur Prilleux, le règlement intérieur est ce qu'il est. Si vous souhaitez que le maire, lorsqu'il connaît assez précisément les sujets, ce qui est le cas sur bon nombre d'entre eux, ne vous donne pas les éléments d'appréciation qui vous sont nécessaires, dites-le. En tout cas, je n'accéderai jamais à votre exigence de parler aussi longtemps que moi. Il m'arrivera de parler moins longtemps que vous, parce que très souvent, vous prenez plus de temps qu'il n'en faudrait pour dire la même chose, et quelquefois, j'aurai à utiliser moins de temps que vous. En revanche, sur un sujet aussi important que celui qui vient d'être évoqué, je ne crois pas avoir fait perdre du temps à quiconque en donnant l'ensemble des éléments d'information que j'ai donnés, et dont je comprendrai très bien que tout le

monde ne les ait pas au même niveau de connaissance que moi. En effet, cela fait plus de vingt ans que je suis mobilisé sur ces sujets, cela fait un grand nombre d'années, à la fois dans mes fonctions parlementaires et dans mes fonctions nationales, que j'ai à connaître et à porter ces sujets. Je suis désolé, cela ne vous plaît pas. Je vais le dire : tant pis ! Néanmoins, je ne renoncerais jamais à donner les éléments d'information. Il m'arrive, et vous le constatez, de ne rien rajouter à ce qui est dit dans les rapports de présentation.

**M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

Arrêtez ! Arrêtez tout cela. Cela devient ridicule. Très sincèrement, cela ne sert pas à grand-chose. Pour essayer de répondre à votre question, je vous répondrai par une simple formule. On ne peut comparer valablement que ce qui est comparable. On ne peut pas comparer le coût de traitement par incinération et le coût de traitement par méthanisation puis compostage, parce que quand on incinère de la matière organique, je pense que l'on commet une légère erreur. Je pense que c'est une erreur d'incinérer de la matière organique. C'est d'ailleurs bien pour cela que nous avons depuis quelques années, et pour de nombreuses années encore, signé entre le SIVOM et le SMITOM-LOMBRIC une convention qui prévoit des échanges de matières. Vous ignorez certainement, mais je vous le dis, que les ordures ménagères résiduelles des six autres communes de Sénart, du fait de cette convention, sont d'abord traitées par méthanisation et compostage au SIVOM et qu'à due concurrence, 18 000 t entrent chez nous et 20 000 t sortent de chez nous. Tout ce que l'on appelle les refus de compostage, c'est-à-dire tout ce qui a été prélevé par la chaîne de tri et qui n'est pas recyclable en tant que tel, mais qui a encore une capacité à produire de l'énergie, est envoyé en échange des matières organiques que nous traitons par méthanisation puis compostage, au SMITOM-LOMBRIC pour être traité par incinération.

Nous faisons plus pour le respect de l'environnement et l'économie circulaire que ne le font les autres modes de traitement. Ceci est une réalité qui fait qu'effectivement, c'est un peu plus cher. En revanche, et c'est un débat très cordial et très correct que nous avons au sein de Grand Paris Sud où j'ai réussi à imposer quand même cette réalité. Vous aurez noté que grâce au travail de qualité fait par le SIVOM pour optimiser au maximum l'outil à la fois de collecte et l'outil de traitement, le niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est stationnaire et il lui arrive même quelquefois de baisser, alors que du fait des difficultés rencontrées par un certain nombre de syndicats qui ont opté, et on ne peut pas leur en faire le reproche, pour l'incinération, et notamment du fait que l'incinération porte plus à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes que la méthanisation/compostage, on observe une augmentation du prix à la tonne, donc du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les unités d'incinération. De notre côté, nous avons un process qui non seulement est plus générateur d'économie circulaire, plus générateur de retour à la terre, donc de bienfait, de la matière organique, mais aussi générateur de production d'énergie. C'est ce qui fait la différence.

Comparer des choses qui ne sont pas tout à fait, voire absolument pas comparables mérite d'être souligné pour que justement, on cesse cette comparaison. Je vais donc mettre aux voix non pas ce rapport, puisqu'il revenait au comité syndical du SIVOM de l'adopter, ce qu'il a fait à l'unanimité. En revanche, je vais vous demander d'acter le fait que nous avons pris connaissance, bien au-delà, puisque nous avons pu avoir un échange à partir de ce rapport, de ce rapport du SIVOM. Qui est d'avis d'acter cette prise de connaissance ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? J'essaierai d'être plus long la prochaine fois pour que vous en ayez meilleure connaissance.

*Monsieur Jérémie RANQUE quitte la séance à 21h30 et n'a donc pas pris part au vote.*

**Vote :**

POUR : 27

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

**Décision :**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.**

**M. le Maire**

Nous avons fini l'examen des points inscrits à notre ordre du jour.

**QUESTIONS ORALES**

**M. le Maire**

Nous avons quatre questions, dont deux posées par le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne », l'une sur les poubelles enterrées et les colonnes enterrées. Nous en avons largement débattu et je crois que nous ne ferions que redire...

**Mme Anne MEJIAS**

Non, non, non ! Je souhaite intervenir sur le sujet. Excusez-moi.

**M. le Maire**

Vous le ferez, mais je vous remercie de le faire brièvement pour que nous ne nous répétions pas ce que nous avons dit tout à l'heure. Quant à la deuxième question concernant la production de gaz méthane, je considérerai également que tout ce que je viens d'exprimer et ce que nous avons échangé a permis de répondre à votre question. Tout d'abord, dans l'ordre où je les ai sous les yeux, les questions formulées par le groupe « Agissons pour Combs ». Qui pose la première question ? Madame Massé, vous avez la parole.

**Groupe « Agissons pour Combs »**

**Mme Laure MASSE**

Nous avons été interpellés sur l'installation d'une antenne près du centre commercial de l'Abreuvoir dans le cadre du déploiement de la 5G sur Combs-la-Ville. Pouvez-vous nous indiquer les emplacements prévus pour l'implantation des antennes ? Merci.

**M. le Maire**

Je ne sais pas qui vous a interpellé, mais les personnes qui vous ont interpellés sont mal informées, puisque nous n'avons pas reçu de la part de quiconque de projet d'opérateur visant à installer une antenne près du centre de l'Abreuvoir sur le domaine public. Le seul projet que nous connaissons et qui n'a rien à voir avec la 5G concerne un pylône arbre sur la parcelle de la maison communautaire rue de la Frégate la Boudeuse, ce qui n'est pas du tout le même secteur. Il s'agit d'un pylône multi-opérateur, qui ne sera donc pas uniquement au profit de l'un plutôt que de l'autre. Nous avons connaissance que ce projet nous sera présenté, mais il n'est pas abouti, puisque nous n'avons pas encore reçu ni les noms des opérateurs qui se regrouperaient sur ce pylône multi-opérateur ni les caractéristiques techniques du pylône dont l'implantation nous serait demandée.

**Mme Laure MASSE**

*Intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

Si c'est du domaine privé, ce n'est pas porté à notre connaissance par définition. Nous n'avons connaissance de rien. D'ailleurs, lorsque les opérateurs veulent implanter une antenne sur la commune, que ce soit du domaine public ou du domaine privé, ils saisissent la commune. Il n'y a pas de demande. La personne ou les personnes qui vous ont informés ont pris en compte une information qu'elles avaient également reçue, mais qui n'a pas de fondement. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Nous passons à la deuxième question.

**M. Gilles PRILLEUX**

Merci, Monsieur le Maire. Dans le journal *Rencontre* de mars 2021, il a été annoncé un budget de 100 000 € pour la réinstallation de l'aire de jeux du parc central. Sachant que les anciens jeux ont été réinstallés et que seuls les sols sous les structures ont été nouvellement créés, n'est-il pas possible d'affecter le reste de la somme à la création d'une aire de jeux sécurisante et ludique ? Nous en profitons pour vous proposer la création d'une aire de jeux inclusive sur la commune. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Pour l'aire de jeux de la plaine centrale et les 100 000 € que nous avons inscrits au budget, voilà l'état exact de la dépense et sa répartition telle qu'elle a déjà été effectuée. Merci de vos conseils, nous avons fait sans et aussi bien. Nous avons 47 324 € TTC qui ont été engagés pour la remise en état et en conformité des jeux et la mise en place du sol souple, 30 300 € TTC qui ont été utilisés pour la réalisation des dalles de support des jeux. Le solde, soit 22 376 € TTC, est consacré à la pose en complément de jeux dans le parc Chaussy et au remplacement d'un appareil dans l'espace où il y a des appareils de fitness dans le parc Jacques Chirac. L'intégralité de la somme a donc été consacrée à la remise en place de cette aire de jeux et à d'autres aires de jeux. En ce qui concerne les jeux inclusifs, nos services techniques, depuis plusieurs semaines – je dois même dire « depuis plusieurs mois » – ont engagé une réflexion sur ce sujet, car ils sont très sensibilisés à cette demande. En revanche, pour l'instant, nous espérons et nous pouvons penser que cela va aller dans ce sens, les matériels et modèles disponibles actuellement sur le marché ne sont pas nombreux. Les choix qui pourraient aujourd'hui être faits sont relativement limités. Néanmoins, comme nous souhaitons vraiment aller dans ce sens, nous ferons des propositions d'inscription de crédits à cet effet dans le cadre du budget 2022.

Madame Méjias, quelques mots complémentaires par rapport à ce que vous avez déjà dit, et qui relèveraient de vos deux questions.

**Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »**

**Mme Anne MEJIAS**

Merci, Monsieur le Maire. On ne m'a pas encore entendue sur les poubelles enterrées (ou les colonnes enterrées). Je vais donc prendre le temps nécessaire. Je voudrais quand même rappeler que l'invention des poubelles par le préfet Poubelle a été un grand progrès concernant l'hygiène et la santé publique il y a quelques siècles de cela. L'idée était de mettre à part les déchets urbains et ménagers de façon à limiter les problèmes de santé publique et d'hygiène. Là, avec les poubelles enterrées (ou les colonnes enterrées), il y a des avantages certains, puisque, si j'ai bien compris, cela permet notamment de réguler autrement les tournées. Le problème que nous avons avec les colonnes enterrées est que l'on garde des poubelles dans la ville, dans des cuves. Il se trouve que j'ai passé mon été à côté des poubelles, ce qui était fort intéressant. Je me suis aperçu que curieusement, sur les Brandons, elles sont installées sur le domaine public et pas sur le domaine privé des HLM. En tout

cas, j'en ai discuté avec le représentant d'Habitat 77. Il m'a bien dit que c'était sur le domaine public et que cela ne relevait pas de sa compétence. J'ai l'impression qu'il y a énormément de discussions avec Habitat 77 autour des nouveaux Brandons.

Concernant ces poubelles, le modèle choisi est petit. Cela veut dire qu'il faut utiliser des sacs de 30 l et pas des sacs de 50 l. Il y a manifestement un trouble de jouissance évident, puisque toutes les personnes qui ont des appartements donnant sur ces poubelles ont des problèmes. Je vous rappelle que pour tous les autres, le principe, normalement, est que l'on met les poubelles à part de l'habitat, on les met ailleurs, loin des habitations pour ne pas avoir de nuisance. Là, avec ce système, on réintroduit la poubelle au milieu de la ville. Je suis vraiment étonnée d'une chose. J'ai discuté avec les gens qui utilisent ces camions merveilleux qui lèvent les poubelles. Lorsqu'ils viennent, ils nettoient effectivement les surfaces. Or ils passent assez peu. Dès qu'une poubelle est crevée, ce qui arrive à tout le monde, il y a des jus de poubelle un peu partout, les surfaces ne sont pas nettoyées, et de toute façon, les poubelles qui sont dans ces cuves finissent par faire ce que fait n'importe quelle poubelle enfermée dans un sac plastique, c'est-à-dire qu'elles macèrent, elles produisent des odeurs, ce qui est un vrai problème.

Je sais que tout le monde est emballé par ces poubelles, parce que cela permet de réduire la fréquence des passages. Cela a certainement aussi son avantage par rapport au travail des éboueurs et des ripeurs. Néanmoins, cela crée un trouble de jouissance à tel point que les gens – venez aux Brandons, vous verrez – ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres l'été, parce que les odeurs sont insoutenables. Même aujourd'hui, pour être passée devant ces poubelles, je peux vous dire que les odeurs sont fortes. Il y a donc un vrai problème. Je demande donc de faire un bilan sur l'installation. Par exemple, il est impossible de nettoyer l'abord des poubelles. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a ni prise électrique ni prise d'eau. En termes d'hygiène, il y a donc un vrai problème. Je demande à ce que nous fassions ensemble un bilan sur l'installation de ces poubelles, parce que lorsque nous nous prendrons un procès en trouble de jouissance, nous aurons des problèmes. Vous ne pouvez pas empêcher des gens d'ouvrir leurs fenêtres en été. Je vous rappelle que nous sommes en plus en période de pandémie. Nous sommes tous censés aérer nos appartements très fréquemment. Je crois qu'il y a un vrai problème, et je vous demande de faire un bilan.

Vous ne voulez pas que je pose la deuxième question sur la méthanisation. Je vous dirai une seule chose. Il y a de très bons articles dans la revue *Reporterre* sur la méthanisation. Un rapport sénatorial vient aussi de tomber. Dans la revue *Reporterre* qui est gratuite – j'invite tout le monde et tous mes collègues à la lire – il y a des questionnements sur la méthanisation, sur le compost, parce qu'il y a des problématiques de santé publique autour de l'utilisation des composts, de la pollution des eaux, des bactéries dans les sols, ce qui pose un problème. Malheureusement, ce n'est pas si simple, et j'en suis fortement désolée, parce que moi aussi, je croyais que c'était une très bonne idée, mais manifestement, nous allons devoir tenir compte des apports d'un certain nombre de scientifiques. Merci.

#### **M. le Maire**

Sur votre premier sujet, vous souhaitez l'évoquer à votre tour et je ne peux pas vous en faire grief. Cependant, convenez que l'ensemble des éléments que vous avez apportés à nos échanges ont déjà reçu réponse tout à l'heure...

#### **Mme Anne MEJIAS**

Non, pas du tout !

#### **M. le Maire**

... en particulier sur l'entretien. Sachez que l'évaluation de tous nos dispositifs de collecte est constante, que ce soit les colonnes enterrées ou les bacs traditionnels.

**Mme Anne MEJIAS**

Non, « ça pue » !

**M. le Maire**

N'oubliez pas une chose. Si je fais un petit retour sur les années antérieures, nous sommes passés en très peu de temps d'une seule poubelle, la poubelle verte, où tout allait...

**Mme Anne MEJIAS**

Monsieur Geoffroy, on s'en moque !

**M. le Maire**

... à trois poubelles avec des évolutions importantes dans leur utilisation. Vous vous en moquez, mais vous êtes probablement la seule à vous en moquer ! Je pense que cela intéresse beaucoup de monde de se rappeler de tout le...

**Mme Anne MEJIAS**

Non ! Ne soyez pas hors sujet !

**M. le Maire**

À chaque fois que vous prenez une délibération pour parler d'autre chose, si ce n'est pas hors sujet, permettez-moi sur le sujet de rester dans le sujet !

**Mme Anne MEJIAS**

Vous êtes trop long ! Vous ne répondez pas aux questions, et vous êtes trop long !

**M. le Maire**

Sur toutes les questions relatives au mode de collecte et de traitement, l'évaluation est permanente.

**Mme Anne MEJIAS**

Où est-elle ? Où est l'évaluation ? Donnez-la aux élus !

**M. le Maire**

Elle est là où elle doit être faite, c'est-à-dire au sein du SIVOM qui est notre acteur, qui nous représente et qui agit pour notre compte.

En ce qui concerne votre deuxième question, il y a toujours eu des interrogations sur des modes de traitement de déchets, et c'est normal. Je persiste à vous dire que s'agissant de la méthanisation et du compostage au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, l'ensemble des obligations de plus en plus contraignantes – et heureusement ! – qui sont telles, tant pour la production de gaz et son utilisation que pour la production de compost et son utilisation, que tout cela est plus que conforme aux exigences. J'évoquais tout à l'heure la marque TERRROM pour bien signaler que nous étions nettement au-dessus de l'exigence déjà très forte de la norme NFU et qu'il faut en être fier.

**Mme Anne MEJIAS**

Ce n'est pas le problème d'être fier !

**M. le Maire**

Qu'il y ait en permanence des évaluations, qu'il y ait en permanence une amélioration des critères, c'est une évidence. Nous nous y prêtons de la manière la plus totale possible. Jusqu'aux plus amples informés, tous ceux qui sont chargés de suivre et de contrôler les installations de Varennes-Jarcy notent la parfaite concordance entre les obligations légales et les actions menées. Je vous remercie.

**Mme Anne MEJIAS**

Excusez-moi, mais concernant les poubelles, allez-vous les nettoyer ?

**M. le Maire**

Nous avons achevé nos travaux. L'heure étant ce qu'elle est, je vais mettre fin à notre séance. Je vous en remercie.

**La séance est levée à 22 h 00.**

***La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 22 novembre 2021 à 19h30.***



Combs la Ville

Le 08 octobre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/190-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit aux associations culturelles pour la saison 2021-2022.

**Décision 2021/191-C**

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association « Dessine-moi un chemin » pour l'animation de deux conférences, « Savoir dire pour se faire entendre », le 19 novembre 2021 et « Sortir des conflits sans perdants », le 10 décembre 2021, dans le cadre des cafés des parents

**Décision 2021/192-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme KRONOS pour l'accompagnement à l'oral de l'examen professionnel d'administrateur d'un agent de la Direction Générale.

**Décision 2021/193-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 31 août 2021.

**Décision 2021/194-C**

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 16 septembre 2021.

**Décision 2021/195-C**

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 06 septembre 2021.

**Décision 2021/196-C**

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 02 septembre 2021.

**Décision 2021/197-C**

Signature d'un contrat de cession avec « Les amis de la Commune de Paris » pour la location de l'exposition générale de la Commune de Paris, 1871, du 29 septembre au 24 octobre 2021 dans le Hall de Coupole.

**Décision 2021/198-C**

Signature d'un contrat de cession avec « Les amis de la Commune de Paris » pour la location de l'exposition « Les femmes et leur rôle pendant la commune », du 29 septembre au 24 octobre 2021 dans le Hall de Coupole.



Combs la Ville

Le 08 octobre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/199-C**

Signature d'une convention d'utilisation de locaux intercommunaux à titre gratuit pour les agents municipaux.

**Décision 2021/200-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit aux associations sportives pour la saison 2021-2022.

**Décision 2021/201-C**

Délivrance d'une concession de terrain quinzenaire à compter du 16 septembre 2021.

**Décision 2021/202-C**

Délivrance d'une concession de terrain quinzenaire à compter du 13 septembre 2021.

**Décision 2021/203-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit aux associations culturelles Qi Gong et Tai Chi Chuan Entre Terre et Ciel et Combs Jumelage pour la saison 2021-2022.

**Décision 2021/204-C**

Signature d'un contrat de cession avec ART POPULAIRE SANS FRONTIERE pour la location de l'exposition « Sur les traces du Père Noël » qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2021 au Château de la Fresnaye.

**Décision 2021/205-C**

Signature d'une convention de prestations intellectuelles avec les entreprises CODRA, LICHEN et OS AVOCAT afin de répondre aux besoins du service urbanisme en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.